



- :: :: :: -

CONSEIL MUNICIPAL

- :: :: :: -

- 12 DECEMBRE 2016 -

Mady Martinelli

Sténotypiste de Conférences

123 rue de Paris

78470 St Rémy les Chevreuse

☎ 01 30 47 48 00 / 📞 06 07 65 75 81

mady.martinelli@wanadoo.fr

SOMMAIRE

| | |
|---|-----------|
| RAPPORT DE L'OBSERVATOIRE DES ENGAGEMENTS MUNICIPAUX DE BAGNEUX..... | 2 |
| ♦ Approbation du compte rendu du 8 novembre 2016..... | 15 |
| ADMINISTRATION GENERALE..... | 16 |
| DELEGATION AU MAIRE DES ATTRIBUTIONS DU CONSEIL MUNICIPAL | 16 |
| 01/ Modification de la délibération du 29 mars 2014 portant délégation au Maire des attributions du Conseil Municipal en vertu de l'article L2122.22 du code général des collectivités territoriales..... | 16 |
| INDEMNITES DES ELUS | 16 |
| 02/ Modification de la délibération du 20 septembre 2016 portant sur les indemnités de fonction allouées au maire, à ses adjoints et aux conseillers délégués | 16 |
| FINANCES | 18 |
| DECISION MODIFICATIVE | 18 |
| 03/ Vote de la décision modificative n° 3 du budget 2016 - commune (budget principal) | 18 |
| DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE | 22 |
| 04/ Débat d'orientation budgétaire 2 017 – commune | 22 |
| 05/ Débat d'orientation budgétaire 2 017 – Budget annexé : service extérieur des Pompes Funèbres | 34 |
| ADMISSION EN NON-VALEUR | 35 |
| 06/ Admissions en non-valeur pour les années 2013 à 2016..... | 35 |
| GARANTIE COMMUNALE..... | 35 |
| 07/ Maintien de la garantie communale à hauteur de 80 % dans le cadre du transfert à la société d'aménagement et de développement du val de marne (sadev 94) de la convention n° 206conv057 pour un prêt de 1 800 000 € contracté par la Semaba auprès de la Société du Grand Paris, destiné à financer les évictions commerciales et les démolitions dont la Tour Pasteur, en vue de livrer les terrains nécessaires aux travaux de la gare de Bagneux – Approbation de l'avenant n° 2 à la convention de prêt n° 2016conv057, établi par la Société du Grand paris et autorisation donnée à Mme le Maire de le signer | 35 |
| INTERCOMMUNALITE | 35 |
| RAPPORT CLECT | 35 |
| 08/ Approbation du rapport de la Commission locale d'évaluation des Charges Transférées (clect) de l'établissement Public Territorial Vallée Sud Grand Paris concernant la part révisée du FCCT | 35 |
| AVENANT N° 4 A LA CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE MOYENS EN PERSONNELS DE LA DIRECTION DES AFFAIRES CULTURELLES DE BAGNEUX | 36 |
| 09/ Approbation de l'avenant n° 4 à passer entre la Commune de Bagneux et Vallée-Sud-Grand Paris et autorisation donnée à Mme le Maire de le signer | 36 |

| | |
|--|-----------|
| CITOYENNETE ET VIE DES QUARTIERS | 36 |
| POLITIQUE DE LA VILLE | 36 |
| 10/ Reversement de la subvention départementale dans le cadre de la Politique de la Ville à quatre associations | 36 |
| SUBVENTIONS..... | 37 |
| 11/ Approbation de l’avenant n° 2 à la convention d’objectifs avec l’office balnéolais des sports (obs) et autorisation donnée à Mme le maire de le signer | 37 |
| 12/ Approbation de l’avenant n° 2 à la convention d’objectifs avec le ppcm et autorisation donnée à Mme le maire de le signer | 37 |
| 13/ Approbation de la convention à passer avec la compagnie Sourous pour l’attribution d’une subvention de 16 332 euros et autorisation donnée à Mme le maire de la signer | 37 |
| DSP DE MISE EN FOURRIERE AUTOMOBILE, ENLEVEMENT, GARDIENNAGE ET RESTITUTION DES VEHICULES..... | 38 |
| 14/ Communication du compte-rendu d’activité et financier annuel, avec réserves, et fixation de la redevance à percevoir | 38 |
| AMENAGEMENT URBAIN | 40 |
| OPERATION D’AMENAGEMENT DE LA ZAC ECOQUARTIER VICTOR HUGO – BAGNEUX | 40 |
| 15/ Sollicitation du Préfet pour l’ouverture d’une enquête parcellaire au bénéfice de l’epfif sur le secteur 4 de la zac écoquartier Victor Hugo | 40 |
| OUVERTURE DES COMMERCES DE DETAIL LES DIMANCHES..... | 41 |
| 16/ Avis consultatif du conseil municipal sur l’ouverture des commerces de détail les dimanches pour l’année 2017 à Bagneux | 41 |
| MISE EN PLACE DES AIDES DIRECTES PREVUES AU TITRE DE LA TROISIEME TRANCHE DU DISPOSITIF FISAC..... | 43 |
| 17/ Approbation du règlement d’attribution des aides directes prévues dans le cadre du dispositif FISAC | 43 |
| ZAC MOULIN BLANCHARD | 44 |
| 18/ Modalités de calcul de la participation des constructeurs due au titre de l’article 1.311-4 du Code de l’urbanisme..... | 44 |
| CESSION IMMOBILIERE..... | 45 |
| 19/ Cession d’un terrain sis 41-43 rue de Verdun à la Scp Coopimmo..... | 45 |
| TRANSACTION IMMOBILIERE | 45 |
| 20/ Acquisition terrain bâti cadastre section AE n° 94 sis 4, sentier des Brugnauts | 45 |
| CONCESSION PUBLIQUE D’AMENAGEMENT PORTANT SUR L’OPERATION DE RENOUVELLEMENT URBAIN DU QUARTIER DIT « DES TERTRES ET DES CUVERONS » :..... | 47 |
| 21/ Approbation du compte rendu financier annuel de la sem 92 pour l’année 2016 - autorisation donnée à Mme le Maire de signer l’avenant n° 7 à la concession d’aménagement des Tertres et des Cuverons..... | 47 |
| SERVICES TECHNIQUES..... | 47 |
| MARCHE OPERATION D’ENTRETIEN ET DE TRAVAUX NEUFS DES VOIRIES COMMUNALES | 47 |

| | |
|---|-----------|
| 22/ Autorisation donnée à Mme le Maire de signer le marché..... | 47 |
| MARCHE TRAVAUX D'ENTRETIEN ET DE GROSSES REPARATIONS DANS LES BATIMENTS COMMUNAUX..... | 47 |
| 23/ Autorisation donnée à Mme le Maire de signer les marchés correspondants (13 lots) | 47 |
| MARCHE FOURNITURE MAGASIN DU CENTRE TECHNIQUE MUNICIPAL..... | 48 |
| 24/ Autorisation donnée à Mme le Maire de signer les marchés correspondants (9 lots) | 48 |
| SUBVENTION/DEVELOPPEMENT DURABLE | 48 |
| 25/ Autorisation donnée à Mme le Maire de déposer un dossier de demande de subvention auprès du Sycotom dans le cadre du projet d'agrocité..... | 48 |
| SYNDICATS INTERCOMMUNAUX | 48 |
| SIGEIF..... | 48 |
| 26/ Avis du Conseil Municipal sur l'adhésion au SIGEIF de l'établissement public Grand Paris Seine Ouest pour la compétence en matière de développement des énergies renouvelables et de l'efficacité énergétique..... | 48 |
| SIPPEREC | 48 |
| 27/ Communication du rapport d'activité du Syndicat Intercommunal de la Périphérie de paris pour les énergies et les réseaux de communication pour l'année 2015 | 48 |
| ÉDUCATION..... | 49 |
| FRAIS DE SCOLARITE | 49 |
| 28/ Approbation de la convention réciproque entre la commune de Bagneux et la commune de Massy relative à la prise en charge des frais afférents à l'accueil des enfants en dérogation scolaire en CLIS et/ou en clin pour les restaurations scolaires et autorisation donnée à Mme le Maire à la signer..... | 49 |
| FOURNITURE DE PAPETERIE ET TRAVAUX MANUELS, MATERIEL DIDACTIQUE ET LIVRES SCOLAIRES POUR LES ENFANTS DE 0 A 13 ANS – AUTORISATION DONNEE A MME LE MAIRE DE SIGNER LES AVENANTS DE PROLONGATION | 49 |
| 29/ Avenant n° 1 avec l'entreprise centrale interprofessionnelle d'achat – majuscule (lot 1)..... | 49 |
| 30/ Avenant n° 1 avec la Société Pichon (lot 2) | 49 |
| 31/ Avenant n° 1 avec la Société Pichon (lot 3) | 49 |
| PETITE ENFANCE..... | 49 |
| FONCTIONNEMENT DE LA STRUCTURE ASSOCIATIVE MULTI-ACCUEIL ARC-EN-CIEL..... | 49 |
| 32/ Approbation d'une nouvelle convention contractée avec l'association I.E.P.C (institut d'éducation et des pratiques citoyennes) relative au fonctionnement de la structure associative multi-accueil arc-en-ciel et autorisation donnée à Mme le Maire à la signer..... | 49 |
| TARIFS..... | 50 |
| SPORTS | 50 |
| 33/ Centre d'hébergement René Rousseau | 50 |
| 34/ Location des installations sportives | 50 |

| | |
|--|-----------|
| CULTURE/PAIEMENT DES USAGERS | 50 |
| 35/ Approbation du paiement des usagers au prorata des ateliers mis en place par la ville..... | 50 |
| ÉQUIPEMENTS MUNICIPAUX..... | 50 |
| 36/ Location de la salle des Fêtes Léo Ferre..... | 50 |
| 37/ Location de la salle Marc Lanvin | 50 |
| 38/ Location des salles Gabriel Péri et foyer Coudon pour les particuliers..... | 50 |
| 39/ Location des tarifs de location des salles municipales pour les organismes et entreprises de Bagneux (Gabriel Peri, foyer Coudon, Paul Vaillant Couturier, Foyer Cros, salle Cosson, salle Marty, salle des bas longchamps, salle de réunion de la maison des sports et de la cafeteria du parc omnisports) pour l'année 2017 | 50 |
| CIMETIERE COMMUNAL..... | 51 |
| 40/ Relèvement des tarifs des prestations nécessaires aux obsèques, inhumations et exhumations et création de nouveaux tarifs pour de nouvelles prestations à compter du 1er janvier 2017 | 51 |
| 41/ Autorisation de vente de monuments funéraires, caveaux et objets funéraires d'occasion et modalités de fixation des tarifs marchés communaux /contrat d'exploitation des marchés d'approvisionnement | 51 |
| 42/ Revalorisation des tarifs des droits de place, de la redevance d'animation et de stationnement..... | 51 |
| CCAS..... | 51 |
| HANDICAP/RAPPORT DE LA COMMISSION COMMUNALE POUR L'ACCESSIBILITE..... | 51 |
| 43/ Communication du rapport 2015 de la commission communale d'accessibilité aux personnes handicapées, sur l'état des lieux de l'accessibilité du cadre bâti existant, de la voirie, des espaces publics | 51 |
| CENTRE MUNICIPAL DE SANTE..... | 54 |
| REALISATION DE DIAGNOSTICS ET D'ANIMATION DE TERRITOIRES PORTANT SUR L'OFFRE ET LES BESOINS DE SANTE LOCAUX DE TERRITOIRES FRANCILIENS..... | 54 |
| 44/ Approbation du contrat à passer avec l'agence Régionale de santé Île-de-France relatif à la réalisation de diagnostics et d'animation de territoires portant sur l'offre et les besoins de santé locaux de territoires franciliens et autorisation donnée à Mme le maire de le signer..... | 54 |
| MISE EN OEUVRE D'UNE EVALUATION D'IMPACT SUR LA SANTE (EIS) DANS LE CADRE DU PROJET DE RENOUVELLEMENT URBAIN ET SOCIAL DU QUARTIER DE LA PIERRE PLATE..... | 55 |
| 45/ Autorisation donnée à Mme le Maire de signer tous les documents se rapportant au dossier de financement de l'agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ademe) dans le cadre de la mise en oeuvre de l'évaluation d'impact sur la santé du projet de renouvellement urbain et social du quartier de la Pierre Plate (prus)..... | 55 |
| HABITAT..... | 56 |
| QUARTIER DE LA PIERRE PLATE – PROJET DE RENOUVELLEMENT URBAIN ET SOCIAL – DOSSIER D'INTENTION DE DEMOLIR | 56 |
| 46/ Approbation du programme d'intention de démolir et autorisation donnée à Mme le Maire de donner un avis sur le dossier d'intention de démolir du PRUS de la Pierre | |

| | |
|--|-----------|
| Plate et de signer tous les documents s’y rapportant | 56 |
| RECENSEMENT..... | 58 |
| 47/ Autorisation donnée à Mme le Maire de procéder aux opérations du recensement renouvelé de la population et fixation de la rémunération des agents recenseurs au titre de l’année 2017..... | 58 |
| ENTRETIEN..... | 58 |
| PRESTATIONS DE NETTOYAGE ET D’ENTRETIEN DES BATIMENTS COMMUNAUX BAGNEUX – AUTORISATION DONNEE A MME LE MAIRE DE SIGNER LES AVENANTS | 58 |
| 48/ Avenant n° 1 avec la société tn (lot 1)..... | 58 |
| 49/ Avenant n° 1 avec la société arcade (lot 2)..... | 58 |
| PERSONNEL..... | 58 |
| 50/ Modification du tableau des effectifs | 58 |
| 51/ Création d’emploi non-permanents pour répondre à un accroissement temporaire ou saisonnier d’activité de divers services municipaux en 2017..... | 58 |
| 52/ Remboursement de l’achat de prothèses auditives par le fonds pour l’insertion des personnes handicapées dans la fonction publique (fiphfp)..... | 58 |
| GROUPEMENT DE COMMANDES ENTRE LA VILLE DE BAGNEUX ET LE CENTRE COMMUNAL D’ACTION SOCIALE DE BAGNEUX | 59 |
| 53/ Convention constitutive d’un groupement de commande entre la Ville de Bagneux et le Centre communal d’action sociale pour l’accord-cadre d’achat de billets d’avion pour les congés bonifiés (années 2018-2022)..... | 59 |



CONSEIL MUNICIPAL
- LUNDI 12 DECEMBRE 2016 -

(La séance est ouverte à 20 h 45 sous la présidence de Mme Amiable.)

Mme le MAIRE. - Chers collègues, bonsoir. Je vous propose de commencer la séance.

Je passe la parole à Yasmine Boudjenah pour l'appel.

Mme BOUDJENAH. - Bonsoir.

Mme Yasmine Boudjenah procède à l'appel...

AMIABLE Marie-Hélène, présente

BOUDJENAH Yasmine, présente

MOUTAOUKIL Aïcha, présente

DAVID Bernadette, présente

ROMERO AGUILA Roberto, présent

SEISEN Nadia, présente

MEKER Pascale, présente

PAYEN François, présent

DIMBAGA Sidi, absent, pouvoir à Nadia Seisen

TALLA Irène, présente, pouvoir à Djedjiga Oualli

HADDAD Mouloud, présent

LE THOMAS Alain, présent

RUSTERHOLTZ Claudette, présente

PINARD Jean-Louis, présent

BESSON Jean-Marc, présent

OUALLI Djedjiga, présente

BORLANT Alain, présent

BALUTCH Nouraqa, absent, pouvoir à Aïcha Moutaoukil

ALEXANIAN Patrick, absent, pouvoir à Mouloud Haddad
HOURS Françoise, présente
DARD Catherine, absente
REYNAUD Michel, absent, pouvoir à Bruno Tuder
FAUVEL Élisabeth, absente, pouvoir à Bernadette David
TUDER Bruno, présent
KONÉ Justin, absent, pouvoir à Roberto Romero Aguila
CARTERON Laurent, absent, pouvoir à Marie-Hélène Amiable
CHAMI-OUADDANE Nezha, présente
CALICE Jean-Max, absent, pouvoir à Alain le Thomas
DELAUNAY Fanny, absente, pouvoir à Yasmine Boudjenah
CILLIERES Hélène, présente
RONDEPIERRE Louise, présente
GABIACHE Claire, présente
ZANI Saïd, présent
CHIRINIAN Joëlle, présente
MARTIN Patrice, présent
GARGARI Saléha, présente
ADELAÏDE Anna, absente, pouvoir à Saléha Gargari
HUET Dominique, présente
ROUSSEAU Jean-Luc, présent

Mme BOUDJENAH. - Le quorum est atteint Madame le Maire.

Mme le MAIRE. - Nous avons le plaisir ce soir d'accueillir les membres de l'Observatoire des Engagements Municipaux.

Je me dois de suspendre le Conseil municipal pour qu'ils puissent intervenir et présenter leur rapport. Ils sont trois devant moi mais d'autres citoyens, présents dans le public, sont membres de l'ODE.

Je vais laisser la parole à M. Haddad, maire adjoint à la Citoyenneté, qui va nous dire quelques mots.

(La séance est suspendue à 20 h 47.)

RAPPORT DE L'OBSERVATOIRE DES ENGAGEMENTS MUNICIPAUX DE BAGNEUX

M. HADDAD. - Un mot très rapide car l'intérêt est d'écouter la présentation du rapport.

Je vous sais particulièrement heureux d'accueillir l'Observatoire des Engagements Municipaux en cette séance du Conseil municipal. Je veux remercier l'ensemble de ces membres ici présents, j'en vois dans le public.

M. Kamel Boudjemai, Mme Fatima Kadouci, M. Paul Bensoussan, M. Nicolas Guillemain, etc. Ils sont tous là et les membres de l'ODE qui vont nous présenter ce rapport : M. Michel Schauving, Mme Danielle Mercier et M. Daniel Grelot.

Je vous remercie vraiment de votre présence.

Je rappelle pour les collègues que l'ODE est une instance de notre démocratie locale créée sous la mandature précédente, en 2009.

Pour cette mandature, l'ODE a été mise en place de manière effective depuis le 20 janvier 2015.

C'est donc une instance indépendante. Ses missions sont définies notamment par une charte. Son principal objectif est : le suivi, l'évaluation des engagements pris par la municipalité au début de la mandature, de faire éventuellement des suggestions et des recommandations par le biais de rapports périodiques, tel celui présenté aujourd'hui.

La municipalité facilite bien sûr les contacts auprès des services ou des élus qu'il souhaite rencontrer ainsi que l'accès aux documents nécessaires à leur travail.

Le rapport présenté ce soir constitue une première étape qui vise à apporter un regard sur une partie des engagements. Ainsi, ce document doit être compris comme un document actualisable pour reprendre ce joli néologisme que je leur emprunte bien volontiers.

Madame, Messieurs, c'est à vous.

M. SCHAUVING. - Bonsoir à tous. Merci de nous accueillir pour présenter ce premier rapport de l'ODE.

L'ODE est une instance indépendante qui existe depuis 2009. Une première équipe a observé les engagements de la précédente mandature : un travail efficace et de qualité que nous tenons à saluer.

Pour la nouvelle équipe qui a été installée en 2015, elle est chargée d'évaluer les engagements pris par la municipalité pour la mandature de 2014 à 2020.

Ces engagements, au nombre de 84, se déclinent autour de trois axes :

Une ville qui protège et qui respire, une ville qui innove et qui va de l'avant, une ville qui s'engage et qui rassemble.

Le rapport de l'ODE est établi chaque année. Dans ce but, nous effectuons des auditions, nous collectons des données sous toute forme, nous faisons des visites sur le terrain, nous organisons des rencontres, nous sollicitons toute personne susceptible d'enrichir notre réflexion pour éclairer nos avis.

Ce rapport est une première étape. Il est bien sûr incomplet. Il sera modifié les années suivantes.

Ce premier rapport est le résultat du travail de 7 personnes. 6 autres personnes sont volontaires pour participer au prochain.

L'ODE est maintenant composé de 13 personnes. Il se tient disponible pour accueillir toute personne qui serait désireuse de nous rejoindre et de contribuer activement.

Nous travaillons en commissions et sous-commissions qui correspondent à l'organisation de la mairie au moment où nous avons fait cette répartition avec les différents services et pôles associés.

Comment avons-nous fonctionné dans cette première étape ? La première phase a été de structurer l'ODE. C'était nécessaire suite au renouvellement total de ses membres.

Nous avons ensuite lancé des entretiens avec les élus, les directeurs, les chefs de service et les chargés de mission.

Les comptes rendus de ces entretiens ont été partagés et discutés lors de nos réunions plénières. Ces réunions nous permettent également de définir les axes à développer pour les mois à venir.

Cette recherche d'informations prend de multiples formes. Il y a les entretiens individuels évoqués à l'instant, mais également la participation aux réunions de présentations publiques, les ateliers de concertation, les déambulations.

On participe également aux conseils de quartier. On a aussi des actions dans les associations.

On observe de près toutes les publications papier et numériques. On consulte régulièrement le site de la ville pour voir les évolutions et récupérer des informations, le suivi des réseaux sociaux qui sont une source intéressante d'informations et le retour d'expérience de nos contacts balnéolais de chacun des membres de l'ODE.

Avant de présenter le contenu du rapport, je vais vous exposer ses limites. Il ne fait état que des engagements pour lesquels nous avons eu des informations dans les rencontres que nous avons sollicitées. Ils ne préjugent en rien les autres engagements.

L'état des engagements est arrêté à la date des dernières informations que nous avons recueillies. Cette étape peut donc avoir évolué à ce jour sans que le rapport ne le mentionne. Il reste pour certains engagements à aller voir comment cela se traduit concrètement sur le terrain.

En 2017, nous allons continuer nos rencontres avec les élus pour élargir nos observations.

Concernant le rapport, nous l'avons conçu en reprenant la trame du programme municipal et en nous appuyant sur les trois axes directeurs évoqués précédemment.

Le premier de ces axes directeurs que nous allons explorer est une ville qui protège et qui respire.

6 thèmes ont été explorés dans cet axe.

- ◆ La bourse aux stages : des actions sont menées auprès des entreprises pour recenser les possibilités de stages comme les faire participer au job dating qui a eu lieu en mars 2016 ou la manifestation job d'été et les contrats d'alternance. Les résultats restent mitigés. Se pose la question de comment alimenter l'intérêt des entreprises pour participer à cette bourse aux stages ?

- ◆ L'espace famille est un espace en ligne qui donne un accès numérique aux services publics. Il présente de nombreux avantages mais aussi des limites, tous les Balnéolais n'ayant pas accès à l'Internet faute de moyens ou de capacités à s'adapter aux nouvelles technologies. Il paraît nécessaire de considérer ce point précis pour ne pas amplifier la fracture numérique par la fracture sociale et humaine.

Concernant l'aide à la parentalité, dans un monde qui évolue très vite, les repères sont bouleversés aussi bien pour les jeunes que pour les parents. Le service jeunesse notamment, via le

Bureau d'Information Jeunesse (BIJ) est impliqué dans la gestion des jeunes exclus temporaires ou définitifs pour leur trouver une activité sociale pendant leur exclusion et les remotiver afin de leur permettre de réintégrer l'environnement scolaire.

L'aide à la parentalité paraît indispensable à développer sous différentes formes pour accompagner les parents et les jeunes et ainsi favoriser la réussite éducative.

Concernant la restauration publique, 2016 a vu l'obtention du label écocert cuisine. Ce label qualifie une restauration collective plus bio, plus locale, plus saine et plus durable. Certes, la période du bio augmente mais elle semble encore insuffisante et concerne trop peu de types de produits différents.

Pour la citoyenneté, elle est au cœur des activités proposées aux jeunes par le service jeunesse : la participation au Conseil local de la jeunesse et, également, dans le cadre des temps périscolaires.

Il est noté l'engagement et la forte mobilisation de l'ensemble du service jeunesse et des animateurs dans l'accompagnement et la réalisation des projets proposés et organisés pour les jeunes.

Pour le périscolaire, nous pouvons évoquer l'offre de séjours de vacances. D'après nos informations, il y a 230 places l'hiver et 500 places l'été et la fréquentation baisse chaque année aussi bien à Bagneux que dans les autres villes.

Il serait peut-être pertinent si ce n'est déjà fait d'analyser les raisons de la désaffection de ces séjours de vacances afin de mieux rapprocher l'offre de la demande.

Après la jeunesse, nous allons nous occuper de nos aînés.

◆ la solidarité avec nos aînés

Actuellement, sur 200 personnes âgées figurant sur les listes de Bagneux, 150 sont accompagnées dans le cadre du maintien à domicile par le centre local d'information et de coordination gérontologique.

Prévenir la perte d'autonomie se décline sur plusieurs axes : les activités physiques et sportives, festives également, des sorties culturelles, des ateliers créatifs, informatiques ou de prévention santé, tout cela ayant pour but de favoriser le maintien de ces personnes en pleine autonomie.

En 2020, il est prévu une augmentation de 50 % des personnes âgées de plus de 85 ans sur Bagneux, ce qui pose question sur l'accueil de nos aînés qui avancent en âge, compte tenu du peu de structures semi-médicalisées actuellement, problématique à prendre en compte dans les divers projets immobiliers en cours et à venir.

Concernant la santé, le C.M.S. a continué sa rénovation et offre certaines spécialités qui ne sont pas proposées sur la ville. Les secteurs sont plutôt saturés comme la dermatologie, l'ophtalmologie et les soins dentaires.

Réévaluer l'offre de soins de la ville est l'un des objectifs du Contrat Local de Santé de Bagneux qui a été défini en 2016. Le C.M.S. intervient également dans des actions de prévention qui se déclinent sous forme d'ateliers dans les établissements scolaires (atelier nutrition, atelier bucco-dentaire, mais également désensibilisation aux addictions dans les collèges).

Concernant les lieux conviviaux, l'Espace Marc Lanvin accueille régulièrement des activités loisirs, des évènements locaux et des spectacles proposés notamment par la maison de la musique et de la danse mais également en partenariat avec la chaufferie ou le théâtre Victor Hugo.

Concernant ces lieux, les abords de certains lieux méritent d'être valorisés pour les rendre plus attractifs notamment la médiathèque et le théâtre Victor Hugo.

Enfin pour l'environnement, un volet patrimoine et la trame verte figurent maintenant dans le PLU dans le chapitre intitulé le Projet d'Aménagement et Développement Durable (PADD). L'intérêt pour la nature des Balnéolais se traduit notamment par la gestion de jardins associatifs ou partagés et des jardinières potagères acquises installées par la ville à la demande des conseils de quartiers.

La rénovation du Clos des Sources a eu lieu ainsi que la restauration de l'église Saint-Hermeland cet automne. Cela ne figure pas dans le rapport car il a été écrit juste avant.

Concernant la santé environnementale, la ville a recensé en 2015, 10 antennes relais de téléphonie mobile. A priori, la dernière mesure à disposition de celle-ci a été effectuée en 2012.

Compte tenu des évolutions techniques de la téléphonie mobile, notamment la 4G, nous préconisons de réactualiser ces mesures.

◆ *Pour les études, le droit à l'excellence*

Concernant le lycée de plein droit sans doute à vocation scientifique, le choix reste à faire entre Bagneux, Clamart et Le Plessis-Robinson pour son installation. La décision de la région devrait être prise en fin d'année 2016. Il est noté une importante mobilisation des Balnéolais pour ce projet.

Les ateliers théâtre sont proposés dans la plupart des écoles. Les classes options aussi, elles sont liées à la maison de la musique et de la danse, sont présentes dans les établissements de proximité, à savoir Paul Vaillant Couturier et Maurice Thorez. Les établissements Marcel Cachin et Paul Éluard sont mis en relation avec Le Plus Petit Cirque du Monde pour des activités cirque.

Pour les activités sportives, nous notons l'inauguration de la halle Janine Jambu, de deux city stades, ainsi que la rénovation de la piscine où les activités se multiplient.

Les discussions restent en cours sur les créneaux d'utilisation pour favoriser le sport loisirs notamment en travaillant sur l'amplitude horaire.

Des réflexions sont également menées pour augmenter l'utilisation de ces installations.

Enfin, pour la culture pour tous, une offre en équipements culturels, notamment le théâtre Victor Hugo, est adaptée avec l'arrivée des métros et l'aménagement de la ZAC Victor Hugo. Nous observons avec intérêt le dynamisme et le succès du PPCM et nous constatons une programmation culturelle importante qui n'apparaît pas, hélas, dans ce rapport. Ce sera un point d'observation de l'ODE pour 2017.

En conclusion, nous avons eu la satisfaction d'avoir pu regarder et souvent de découvrir notre Ville sous un autre angle (suivi d'observateurs actifs et concernés).

Nous apprécions les nombreuses réunions de présentation ou de concertation de la ville autour de projets parfois très controversés qui suscitent des temps d'échange intéressants. Cela correspond à l'objectif affiché de la municipalité d'écouter les habitants, de manifester une volonté de

transparence et d'implication des Balnéolais. 2017 sera pour nous l'occasion de multiplier nos rencontres pour élargir notre réflexion.

Aux Balnéolais présents et à ceux qui pourront, par la suite, lire ce compte rendu, n'hésitez pas à prendre contact avec nous pour faire un bout de chemin ensemble.

Nous vous remercions pour votre écoute et nous sommes disponibles pour recevoir vos observations et éventuellement répondre à vos questions.

Mme le MAIRE. - Je vous remercie de cette présentation synthétique et courte. Tous les collègues ont eu le document complet. Cette présentation synthétise le rapport qui est beaucoup plus volumineux et pédagogique.

Je voulais souligner que vous avez transmis le document aux élus pour leur faciliter la lecture de vos observations, de vos propositions et de vos suggestions puisqu'il y a aussi pas mal, dans votre document, de propositions, en tous les cas de suggestions et de recommandations formulées pour le Conseil municipal.

Je passe la parole aux collègues qui souhaitent intervenir.

M. MARTIN. - Tout d'abord, nous voulons vous remercier pour ce travail énorme. J'ai compris qu'il y avait six personnes dans cette phase une. Cela montre tout le travail.

Ce rapport est très riche en enseignements pour l'ensemble des élus et plus particulièrement pour nous, les élus de l'opposition.

Nous l'avons lu avec intérêt. Au travers de la lecture de ce rapport, nous souhaitons apporter quelques remarques, voire quelques précisions pour enrichir votre réflexion.

C'est un peu au fil de l'eau, en fonction du rapport.

Concernant la priorité enfant-jeunesse, vous parlez de mixité sociale, de structures scolaires adaptées, d'épanouissement des jeunes favorisant l'accès à la culture, au sport, aux loisirs afin de les aider à se construire comme citoyens. Nous ne pouvons qu'acquiescer dans ce sens, mais ce n'est pas tout. Pour les aider à se construire comme citoyens, il faut les préparer au monde du travail à travers des soutiens scolaires, des stages en entreprises, des formations, des participations à des forums de l'emploi. J'espère que vous en parlerez dans la deuxième phase.

Votre remarque sur la désaffection des séjours de vacances est très pertinente. Comment rendre plus attractifs ces séjours et mieux adaptés aux évolutions sociétales ?

Des idées, parce que l'on a les mêmes problèmes avec le CE de grandes entreprises, peut-être en favorisant par exemple des séjours plus courts et à thèmes. C'est ce qui est plus en vogue aujourd'hui.

En lisant vos remarques sur le développement du numérique dans les écoles, nous avons eu l'impression que l'on parlait plus de ce qu'apportait le département du 94 que le département du 92. Le département des Hauts-de-Seine développe un environnement numérique auprès des collègues.

Dans chaque collège du département, le département est en train de créer un point d'accès 24h/24, un ensemble d'outils et de contenus pour les élèves, les familles et les enseignants.

En 2016, le département investit 6,50 M€ consacrés à ce projet. Ce n'est pas négligeable.

Concernant le risque lié à la proximité d'antennes-relais, c'est un domaine que je connais bien, je travaille dans cette partie, le législateur a fixé des seuils d'exposition aux ondes électromagnétiques au-dessous desquelles on considère qu'il n'y a pas de risques pour la santé.

Des études ont été menées en France comme à l'international avec l'hypothèse d'un risque pour la santé des personnes vivant à proximité des antennes-relais.

En fait, on constate que l'utilisation des téléphones portables est plus dangereuse que les antennes 3G et 4G.

Aujourd'hui, on a beaucoup plus d'ondes avec nos téléphones portables, qui sont plus dangereuses que les antennes que l'on déploie.

L'association des Maires de France, aussi inquiète, a négocié avec les opérateurs une charte relative à l'implémentation des antennes-relais : intégration dans le paysage et surtout puissance bien définie.

Les opérateurs, au nombre de 4 aujourd'hui, doivent, pour installer une antenne-relais, obtenir une autorisation d'émettre délivrés par l'Agence Nationale des Fréquences qui effectivement limite la puissance de ces antennes.

Les opérateurs doivent respecter certaines règles. Il est important de le savoir.

Côté urbanisme, les observations et suggestions sont très pertinentes. Vous parlez entre autres de la supérette et de la pharmacie du quartier sud, va-t-il y avoir une nouvelle supérette, une nouvelle pharmacie remplacera-t-elle l'ancienne ? Ce sont des questions importantes.

L'absence de création de logements intermédiaires locatifs dans l'OAP est un constat intéressant, important.

Autre point : la cession du parc de la Semaba à IDF Habitat provoque des inquiétudes auprès des locataires sur la gestion des problèmes locatifs et les travaux de réhabilitation. Cela nous inquiète aussi. La mairie a laissé un outil qu'elle avait à sa main, à sa maîtrise à une société externe : IDF Habitat.

Concernant la réglementation des stationnements, ce projet fait grincer les dents de beaucoup d'usagers, les commerces et les résidents Balnéolais. Passer d'un stationnement gratuit à 300 € par an, ce n'est pas rien pour les habitants. C'est vraiment une question pertinente.

Merci.

Mme le MAIRE. - D'autres observations ?

Mme MEKER. - Un mot rapide pour vous remercier de la qualité de ce travail. Vous avez souvent employé des termes intéressants quand vous avez présenté vos thématiques de façon synthétique.

Ce sont des thèmes d'exploration, c'est-à-dire que vous avez pris à cœur et mis en chantier un travail qui correspond à prendre nos thématiques développées sur notre programme municipal et à explorer petit à petit la manière dont nous les remplissons.

Dans le document finalisé, qui n'est qu'une première étape du travail que vous continuerez de mener les années suivantes, vous avez également eu, ce que Mme le Maire a souligné tout à l'heure, ces dispositifs à la fois d'exposition claire de ce que vous aviez observé à un instant t, des

questions et des remarques. Ces deux options, avec des suggestions, donnent une lecture aisée et dynamique de votre document.

Je vous remercie pour ce travail au nom du petit groupe que je représente ici, petit groupe des écologistes qui n'est pas du tout d'accord d'ailleurs avec M. Martin. Sur les ondes électromagnétiques. En 2012, le rapport BioInitiative fait au niveau européen a clairement montré la nocivité des ondes.

Tout ce que vous avez dit en termes de réglementations est vrai, sauf une petite chose : le maximum de puissance des ondes est mesuré sur 24 heures. C'est un peu comme si vous disiez : en moyenne, on roule à 60 mais à certains moments, on roule à 120, à d'autres à 20, le tout fait une moyenne. Ce qui est de plus en plus compliqué, c'est le fait qu'il y a de plus en plus d'électrosensibles. Il y a de plus en plus de pollution électromagnétique.

Je pense que c'est vraiment un sujet beaucoup moins cadré qu'on le dit puisque les personnes qui font ces études ou les financent sont les opérateurs eux-mêmes. C'est un peu plus compliqué que cela, mais je ne veux pas entrer dans la polémique car ce n'est pas le lieu.

Une nouvelle technologie se met en marche. Dans notre programme, nous avons une belle boucle haut débit filaire sur cette ville que nous avons vraiment mise en œuvre. Nous avons à mettre en place dans les écoles toute la pédagogie adossée au numérique afin que les enfants Balnéolais profitent de ce progrès ou pas. On peut en discuter longtemps, mais les outils numériques sont de plus en plus présents dans les écoles.

Nous souhaitons fortement que l'utilisation de ces outils multimédias se fasse à partir de connexions le plus possible filaires pour éviter... On ne parle pas de la Wi-Fi mais la Wi-Fi est une pollution comme une autre.

Une nouvelle technologie se met en marche avec des données numériques transmises par la lumière des leds. Cela s'appelle le Li-Fi. À certains endroits, comme dans les crèches par exemple, les données numériques peuvent circuler de la sorte, cela permet de limiter la pollution électromagnétique.

En 2019, cette question se posera peut-être moins.

Mme le MAIRE. - Qui souhaite intervenir ?

Mme MOUTAOUKIL. - Merci, Madame le Maire.

À mon tour également de joindre ma voix à celles qui se sont exprimées d'abord pour vous remercier de la qualité du travail fourni.

Mouloud Haddad, dans sa présentation, a rappelé et vous-même quand vous avez pris la parole pour présenter votre équipe combien vous étiez finalement assez peu nombreux pour faire tout ce travail. Honnêtement, quand on voit le rapport rendu aujourd'hui, on ne peut que se réjouir de ce que vous avez pu fournir.

On voit qu'il y a eu une vraie mobilisation, une vraie implication de l'ensemble des membres de cet ODE. C'est avec une petite émotion que je ne dissimulerai pas plus longtemps que je prends la parole puisque, vous l'avez rappelé, l'ODE a été mis en place sous la précédente mandature et j'avais l'honneur et le privilège d'être en charge de la citoyenneté et donc d'avoir, avec l'équipe municipale de l'époque, mis en place ce dispositif qui, je le rappelle, est extrêmement original et

inédit puisque l'on a pu, au moment où l'on a mis en place en 2009 ce dispositif, regarder ce qui existait dans d'autres villes.

On s'est rendu compte que ce type de dispositif avait émergé dans certaines villes, mais très vite, cela s'essouffait et au bout d'un rapport au final, le dispositif s'éteignait.

C'est dire combien à Bagneux finalement nous sommes fiers de voir que, sous la précédente mandature, il y a eu, de mémoire, trois rapports et, ici, vous êtes parvenus à rendre un premier rapport avant le débat d'orientation budgétaire, avant l'examen du budget 2017, ce qui va aussi nous permettre j'imagine, en tout cas pour ce qui me concerne de nourrir nos réflexions pour essayer de faire des propositions dans le budget qui tiennent compte aussi de ce que vous nous dites.

Ce n'est pas simplement faire vivre un dispositif de démocratie locale pour le faire vivre, c'est aussi essayer de nourrir nos propres réflexions d'élus pour que lorsque nous adopterons ce budget 2017, nous puissions tenir compte de tout ce que vous nous avez recommandé et Dieu sait s'il y a des recommandations dans votre rapport.

Merci pour la qualité de ce rapport.

Je veux juste revenir sur quelques points que vous avez évoqués à la fois dans le rapport mais aussi dans votre présentation synthétique qui vient compléter le document remis.

Avant tout, je voudrais vous remercier pour les quelques mots que vous avez adressés aux équipes jeunesse puisque nous avons eu la chance de vous voir à plusieurs reprises. Je peux témoigner de votre implication et de votre présence à un certain nombre de manifestations que nous avons organisées au sein des espaces dédiés à la jeunesse dans cette ville.

Merci pour eux. Vous l'avez vu, l'équipe jeunesse, comme d'autres directions, a fait l'objet du remodelage du service public. On voit aujourd'hui les premiers résultats en termes de qualité de services publics rendus. Il y a effectivement une plus-value au bénéfice de nos jeunes.

Vous avez évoqué l'espace Marc Lanvin comme étant un lieu convivial, je vais dans votre sens. Cela devient de plus en plus un lieu de convivialité, d'abord pour les jeunes mais pas seulement.

Vous avez parlé de manifestations organisées à la fois par la maison de la musique et de la danse et par d'autres structures de la ville, mais des manifestations sont également organisées par le service jeunesse lui-même. Cet espace accueille aussi beaucoup des manifestations organisées par les associations de notre ville puisque c'est un lieu qui peut être mis à la disposition d'associations de notre ville. Il accueille parfois également des manifestations de type par exemple humanitaire. Nous avons organisé une manifestation avec une association de la ville sur Haïti, les jeunes participent évidemment, mais c'est aussi un lieu un peu intergénérationnel puisqu'il nous est arrivé à plusieurs reprises d'accueillir des jeunes mais aussi des adultes.

C'est aussi un lieu de brassage, ce qui n'est pas complètement inintéressant. Vous avez évoqué les mini-séjours et la réflexion qu'il y a à avoir sur les mini-séjours. Cette réflexion est menée aujourd'hui au sein du service jeunesse puisque la désaffection de ces séjours nous a aussi frappés. Nous faisons des bilans annuels pour savoir ce qui se passe. Ce que nous sommes en train de développer, ce sont des séjours un peu plus courts mais surtout coconstruits avec les jeunes eux-mêmes.

Les jeunes se mettent autour d'une table pour essayer de réfléchir à ce qu'ils voudraient faire et à la manière dont ils pourraient le faire. Ils organisent leurs propres séjours. Ils sont évidemment

encadrés et accompagnés par les animateurs car il ne s'agit pas de faire un séjour pour faire un séjour.

C'est vers cela que nous allons. Quand il y a coconstruction de leurs séjours, l'implication des jeunes est beaucoup plus forte.

Enfin, vous avez évoqué un sujet qui me tient particulièrement à cœur, mais je crois qu'il tient à cœur, je pense pouvoir le dire, de tous les élus présents ici, c'est celui de la mixité sociale. Vous évoquez dans votre rapport qu'il ne faut pas simplement faire de la mixité sociale par le logement. Vous parlez des écoles, des structures de culture, sportives.

Évidemment que nous sommes tout à fait d'accord avec vous et c'est bien parce que nous souhaitons la mixité sociale dans les écoles et les infrastructures de la ville, qu'elles soient culturelles ou sportives, que nous faisons ce travail sur le logement. La mixité sociale ne peut d'abord et avant tout se faire que s'il y a un travail sur la politique du logement et de construction des logements.

Vous pointez le fait qu'il n'y a peut-être pas assez de logements intermédiaires dans certains secteurs. C'est une question à laquelle le groupe au nom duquel je parle attache beaucoup d'importance. Pour nous, c'est une priorité de cette mandature qui va continuer de l'être.

Pour terminer, vous avez beaucoup évoqué les questions de jeunesse. Vous nous avez dit être 13 dans cet ODE. Je l'ai dit en bureau municipal, je le réitère ici, je souhaite que vous puissiez venir devant les jeunes de l'espace Marc Lanvin et du Conseil local de la jeunesse. Nous pourrions faire une réunion avec des jeunes qui fréquentent le BIJ pour que des jeunes puissent aussi vous rejoindre. Peut-être faudra-t-il trouver des modalités pour qu'ils puissent participer de bonne manière à cet ODE. En tout cas, c'est quelque chose que nous pourrions essayer de faire pour 2017.

Je vous remercie encore.

Mme le MAIRE. - D'autres collègues souhaitent-ils intervenir ?...

Mme CILLIERES. - Bonsoir à toutes et à tous. Merci Madame le Maire. Chers collègues, Mesdames, Messieurs, je souhaite intervenir ce soir au nom des élus Front de gauche, communistes et citoyens pour, à notre tour, remercier l'ensemble des membres de l'Observatoire des Engagements Municipaux pour la qualité du travail qui nous est soumis ce soir et pour leur engagement. Pour connaître plusieurs d'entre vous, je sais à quel point votre engagement au service de notre ville et de ses habitants est total à tout point de vue.

Établir ce type de rapport n'est pas forcément aisé bien sûr avec notamment, on l'a dit, la nécessité d'élargir le réseau de celles et ceux qui s'investissent dans l'ODE. Cependant, ce premier rapport que vous nous présentez aujourd'hui est vraiment de qualité.

Comme avaient pu l'être les rapports de l'ODE du précédent mandat, il s'agit d'un outil intéressant et essentiel pour nous élus, notamment à l'approche de la mi-mandat en début d'année prochaine.

Vous y faites en effet le point sur les engagements que nous avons pris devant la population lors de l'élection municipale de 2014 et être élu, bien sûr, cela commence justement par dire ce que l'on va faire et faire ce que l'on a dit.

Dans la période, même si certains éléments notamment budgétaires qui ne sont pas maîtrisés au niveau communal peuvent amener à modifier certains points à la marge, en tout cas, il nous revient de tout faire pour tenir ces engagements.

Nous voyons dans votre rapport que nous avons bien avancé sur plusieurs sujets et que plusieurs de nos engagements sont déjà tenus ou en cours, mais nous y réalisons aussi le travail important qui nous reste à accomplir durant les trois années de mandat qui sont devant nous. La série d'observations et de suggestions que vous formulez pour la suite nous invite à la réflexion, c'est bien l'objectif.

Vous portez aussi à notre connaissance des expériences intéressantes menées dans d'autres villes ou d'autres collectivités et, vraiment, j'ai trouvé cela très enrichissant.

Comme vous l'annoncez dans votre édito, ce rapport n'est qu'une première étape, d'autres suivront bien sûr, pour poursuivre le travail sur d'autres engagements que vous n'avez pas encore pu étudier dans cette première édition.

Il me semble en tout cas que cette expérience concrète d'engagement citoyen d'un collectif indépendant qui soit force d'analyses, d'observations et de suggestions est un véritable atout pour notre Conseil municipal.

Je tiens donc à nouveau à vous remercier pour votre engagement au service de la vie démocratique de notre commune et je suis sûre que la qualité de ce premier rapport que, bien sûr, nous allons faire connaître autour de nous poussera sans aucun doute d'autres Balnéolaises et Balnéolais à se joindre à vous.

Je vous remercie.

Mme le MAIRE. - D'autres collègues souhaitent-ils intervenir ?...

(Aucun.)

Je voulais vous remercier à nouveau. J'ai noté trois éléments de nature différente : une photographie à l'instant t de ce qui a été réalisé par rapport aux engagements là où cela ne souffre pas de débat puisque c'est une observation que vous avez faite par rapport aux engagements pris en 2014 devant les habitants et deux autres points qui me semblent extrêmement intéressants pour le Conseil municipal, tout d'abord, des points d'alerte, pas au sens négatif du terme, mais dans le sens où vous posez un certain nombre de questions qui appellent pour nous pas forcément des réponses toutes faites mais en tous les cas du travail à fournir pour l'équipe municipale, ensuite, la question de l'information, j'y reviendrai car il y a des sujets pour lesquels je pense qu'il y a un défaut d'information en direction des habitants et ici, qui est pour nous importante.

Concernant les points d'alerte, je ne les citerai évidemment pas tous, je parle d'alertes au bon sens du terme, vous évoquez par exemple des choses qui raisonnent à mon oreille comme la question du réseau d'aide à la parentalité, c'est-à-dire comment on accompagne les familles qui ont de jeunes enfants, des adolescents notamment par rapport aux difficultés qu'ils peuvent rencontrer pour aller vite et comment nos centres sociaux sont mieux porteurs de cette dimension et de tout le travail à mener en direction des parents.

C'est d'ailleurs l'objet d'un des groupes de travail avec les habitants dans les suites d' # Pas Sans Vous que nous avons organisé en septembre. Ce sont des préoccupations que nous avons, mais que vous avez notées comme étant des enjeux de progression des politiques publiques que mène la ville.

De la même manière, vous soulignez quelque chose d'important, la question de la fracture numérique. On en parle beaucoup, il est vrai que l'on est à une période, et cela va continuer, où l'on dématérialise de plus en plus l'accès au service public.

Cette dématérialisation va continuer de se développer. Elle existe pour le quotient familial mais vous pouvez également déposer une demande de logement social sur Internet et on invite les gens à le faire parce que c'est plus rapide. Vous pouvez faire vos démarches pour obtenir des papiers, pour vous inscrire sur les listes électorales, pour énormément de choses et cela va continuer à se développer.

La question que ce ne soit pas le prétexte à un non-recours au droit pour un certain nombre d'habitants est une question extrêmement importante parce que cela peut effectivement permettre à nombre de nos concitoyens d'avoir accès plus vite à un certain nombre de services publics et de manière plus pratique mais cela peut aussi, pour d'autres parties de la population, être un obstacle.

C'est une question à laquelle nous essayons d'être attentifs. Nous ne demandons à nos services municipaux de dire : faites-le par Internet et, en gros, si vous ne le faites pas, on ne vous calculera pas votre quotient. Ce n'est pas du tout notre politique.

J'entends cette préoccupation. En tous les cas, si vous faites des retours dessus, c'est que vous êtes soucieux de cette question. Il faut donc que nous continuions à bien l'intégrer.

Quand vous parlez du développement de la ville, de l'habitat de nos anciens, de nos retraités : y aura-t-il de l'habitat pour permettre à nos anciens de rester le plus longtemps possible chez eux dans de bonnes conditions, habitat et maintien à domicile ? C'est une question extrêmement importante. Dans une ville qui se développe beaucoup il faut pouvoir ne laisser personne de côté et donc être attentifs à renvoyer aussi à nos anciens que le développement de la ville va aussi permettre de répondre à leurs préoccupations.

Les modes de déplacements doux, la place du vélo dans la ville, vous l'avez noté dans votre rapport, et la manière dont la ville continue à avoir un réseau de pistes cyclables qui s'agrandit sur la commune, etc. sont une de nos préoccupations.

La qualité de l'espace public devant la médiathèque notamment est quelque chose que nous avons bien évidemment repéré. Vous l'évoquez, cela fait écho à nos préoccupations. Évidemment, je ne ferai pas l'impasse sur les questions que vous soulevez sur le stationnement qui fait débat en ville puisque ce n'est pas la mesure la plus populaire qu'un maire puisse prendre mais, et tout le monde l'a en tête, qui vise à répondre au développement de la ville, à l'arrivée des deux métros, au fait que tout autour de nous, du stationnement payant s'est mis en place. Pour aller vite, nous ne voulons pas servir d'aspirateur à voitures.

Ce sont des questions importantes, mais sans, j'allais dire, ponctionner de manière trop importante les habitants. Cela fait partie aussi des questions, de la poursuite du débat public avec les habitants, des explications, de la raison pour laquelle nous lançons cette délégation de service public sur le stationnement. J'ai bien en tête que tout n'est pas réglé, qu'il faut poursuivre le débat et le dialogue avec les habitants sur ce point.

Sur les informations qui circulent insuffisamment, la communication, troisième point que j'ai noté, quand vous vous questionnez par exemple l'arrivée de la supérette et de la pharmacie, sur des choses prévues qui prennent du retard pour diverses raisons que je ne vais pas développer dans le détail ici, deux commerces ont déjà été installés. Il s'agit de la boulangerie et de la

boucherie. La supérette va venir ainsi que l'installation de la pharmacie. En tous les cas, dans ce que j'entends, dans ce que vous avez noté, l'information sur la raison des retards ne circule pas bien. Du coup, les habitants se disent peut-être que cela ne se fait plus ou se demandent ce qui se passe.

Sur des aspects très précis et extrêmement importants pour un quartier, nous avons besoin de travailler.

Notre rédacteur en chef de Bagneux Info présent entend aussi !

Sur certains aspects, nous avons besoin de continuer à mieux travailler la communication sur la reprise par exemple par IDF Habitat des logements de la Semaba et de ce qui va se développer. La reprise date de juillet, il faut les laisser arriver, prendre en main les choses. Le nouveau bailleur a commencé à prendre en main les choses, mais son premier travail était de quittance les loyers, etc. Les choses vont évidemment avancer. Un programme de travaux va être prévu en 2017. Les choses vont avancer, mais nous aurons à communiquer.

La semaine dernière, nous étions en réunion avec les habitants du 11 rue des Tertres pour présenter le projet de réhabilitation de leur tour, un projet à 3,2 M€ rien que pour cette tour. Je pense qu'il faut, dans le bulletin municipal, bien informer de cette reprise de logements : de quel acte et de quel programme d'investissement va-t-elle s'accompagner de la part du bailleur ? Cela fait partie des choses qu'il faut relayer. Il faut que nous continuions en matière d'information à être plus performants.

Il y a le journal municipal, il y a le site Internet mais on sait que l'information ne circule pas que par ces réseaux. Il existe d'autres réseaux qui sont le tissu associatif, les conseils de quartier, les habitants.

Je trouve aussi très intéressants les points d'alerte car ils nous donnent des pistes sur ce sur quoi nous devons progresser et mieux communiquer ou revoir un certain nombre de choses parce qu'elles suscitent interrogations ou méconnaissance des habitants.

Je voulais vous le dire.

Votre rapport est intéressant pour nous car c'est un outil de travail pour rectifier ce qui doit l'être et essayer de continuer à avancer et à nous améliorer. Cela nous aide vraiment de ce point de vue.

Je voulais vous remercier. Je me doute que c'est beaucoup de temps, beaucoup de travail. Il faut aussi réussir à travailler tous ensemble. Nous aussi au Conseil municipal il a fallu que nous apprenions à travailler tous ensemble. Dans tout groupe humain, dès que l'on s'intéresse à la chose publique, il faut apprendre à travailler ensemble, à trouver nos marques. Je voulais vraiment vous remercier pour la qualité de ce qui a été produit, nous essayerons d'avancer avec vous.

N'hésitez pas à nous interpeller entre deux rapports, mais pas forcément seulement qu'entre les rapports, vous pouvez également m'interpeller personnellement. Je suis aussi à votre disposition ainsi que tous les élus présents ce soir.

Merci.

M. SCHAUVING. - Nous vous remercions tous pour vos retours et vos remerciements.

Nous avons bien noté vos différentes observations. Ce sera pour nous des éléments intéressants à travailler pour le prochain rapport. Nous allons prendre rendez-vous avec chacun d'entre vous

pour reprendre de manière plus précise chacun de ces points et travailler au prochain rapport avec toutes les personnes qui vont nous rejoindre à partir de maintenant.

Merci à tous.

(Applaudissements...)

Mme le MAIRE. - Merci à vous.

Je rouvre la séance.

(La séance est rouverte à 21 h 35.)

◆ **Approbation du compte rendu du 8 novembre 2016**

Mme le MAIRE. - Avez-vous des observations à émettre ?

Mme MOUTAOUKIL. - Deux remarques de forme pour le Conseil municipal du 8 novembre.

Page 7, il faut ajouter "que" dans "cela dit, je ne peux que me réjouir".

Page 40, il manque un bout de phrase après : "...un vrai service public de proximité qui s'adresse souvent, mais pas seulement... ", je pense avoir dit "aux personnes les plus en difficulté".

Mme le MAIRE. - Monsieur Zani, je vous en prie.

M. ZANI. - Merci Madame le Maire. Chers collègues, Mesdames, Messieurs, une correction page 9, 5^{ème} ligne de ma deuxième intervention : il faut remplacer "tribunal d'instance d'Antony" par "tribunal d'instance d'Asnières".

Si vous lisez la phrase, vous comprenez !

Mme le MAIRE. - Oui ! On s'en souvient !

M. ZANI. - Page 10, même correction, il faut remplacer "si c'était fait à Antony" par "et si c'était fait à Asnières".

Merci.

Mme le MAIRE. - Exactement, nous sommes d'accord.

Y a-t-il d'autres remarques ?...

(Aucune.)

☞ **VOTE : LE COMPTE RENDU EST ADOPTE A L'UNANIMITE**

| |
|--------------------------------|
| ADMINISTRATION GENERALE |
|--------------------------------|

DELEGATION AU MAIRE DES ATTRIBUTIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**01/ MODIFICATION DE LA DELIBERATION DU 29 MARS 2014 PORTANT DELEGATION AU MAIRE DES ATTRIBUTIONS DU CONSEIL MUNICIPAL EN VERTU DE L'ARTICLE L2122.22 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES**

Mme le MAIRE. - Deux modifications, la première pour permettre au Conseil de me déléguer la modification et la suppression des régies comptables et la seconde pour me permettre d'ester en justice devant toutes les juridictions, ce que nous n'avions pas précisé dans la délibération initiale de 2014.

M. ZANI. - Est-ce le fait pour vous, Madame le Maire, de pouvoir ester en justice devant la plupart des juridictions de fond, à l'exception de celles de forme telles que la Cour de Cassation et le Conseil d'État, ferait économiser des frais d'avocat à la ville ?

Mme le MAIRE. - Non. Cela ne nous en fera pas dépenser non plus. Nous vous faisons cette proposition car il peut arriver d'être obligé de le faire pour parfois de petites choses.

M. FABBRI. - Entre l'ancienne et la nouvelle version, il s'agit de préciser de manière plus exhaustive les types de juridiction devant lesquelles Madame le Maire peut avoir mandat de votre part pour ester en justice directement, à savoir l'ensemble des juridictions civiles, administratives et pénales. C'est notamment potentiellement le cas sur des contentieux avec des entreprises sur éventuellement des malfaçons sur des chantiers où là on peut être rapidement sur du risque civil et non pas du risque administratif. La comptable a attiré notre attention en disant qu'elle considérait que la formule classique que nous avons proposée et qu'avait adoptée le Conseil municipal en mars 2014 pouvait prêter à absence de désignation explicite du type de juridiction devant laquelle la ville se retrouvait et donc qu'il valait mieux rajouter cette liste exhaustive plutôt que de prendre un risque d'incompétence.

Je vous remercie.

Mme le MAIRE. - Merci Monsieur Fabbri.

☞ *VOTE : LA DELIBERATION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE*

INDEMNITES DES ELUS**02/ MODIFICATION DE LA DÉLIBÉRATION DU 20 SEPTEMBRE 2016 PORTANT SUR LES INDEMNITÉS DE FONCTION ALLOUÉES AU MAIRE, À SES ADJOINTS ET AUX CONSEILLERS DÉLÉGUÉS**

Mme le MAIRE. - C'est pour permettre à M. Pinard de percevoir l'indemnité de fonction que percevait auparavant Ludovic Fresse. Nous avons oublié de le faire la dernière fois, je m'en excuse.

M. ZANI. - Le pourcentage de l'indice brut 1 015 ne nous renseigne pas sur le montant de l'indemnité en Euros perçue par l'élu.

Il serait souhaitable, comme le stipule l'article L.2123-20-1 titre II du Code Général des Collectivités Territoriales que les indemnités de fonction soient accompagnées d'un tableau annexe récapitulant l'ensemble des indemnités allouées.

Nous estimons que celles-ci doivent figurer en Euros au regard de la complexité de ce mode de calcul. En effet, parmi nous, ou ceux du public lesquels sont capables de calculer mentalement l'indemnité des élus en sachant, d'une part, que la valeur au 1^{er} juillet 2016 du pourcentage de l'indice brut 1015 est de 3 824,28 € et, d'autre part, ce pourcentage de l'indice brut 1015 est variable chez nous en six dimensions, en premier 7.6549 %, en 2 : 8.9428 %, en 3 : 41.2956 %, en 4 : 44.2987 %, en 5 : 47.4553 %, en 6 : 99.8041 %.

Sur la base du tableau des indemnités de fonction annexées à cette délibération et au regard de votre indice, Madame le Maire, 8.9428 %, votre indemnité de fonction mensuelle s'élève à 341,99 € et celle de votre première adjointe, calculée selon l'indice 99.8041 s'élève à 3 816,78 €.

Un rappel utile pour la compréhension de tous : une indemnité des Maires des communes entre 20 000 et 49 900 habitants est plafonnée à 3 441,87 € - il faut retenir ce chiffre, il est important, il va nous servir à une base de calcul - et celle des adjoints à 1 262,02 €.

Nous constatons que tous vos adjoints, sans exception, dépassent ce plafond en toute légalité dès lors que la somme perçue ne dépasse pas le montant total des indemnités allouées au maire et aux adjoints. Demeure cependant une incertitude concernant les indemnités de fonction de votre première adjointe.

Celles-ci s'élèvent, selon le tableau fourni, en effet à 3 816,79 €. Alors qu'en tout état de cause, elles ne peuvent dépasser 3 441,87 € comme nous le précise en substance l'article L.2123-24 du Code Général des Collectivités Territoriales qu'en aucun cas l'indemnité versée à un adjoint ne peut dépasser l'indemnité maximum susceptible d'être allouée au Maire de la commune en application des articles L.2123-22 et L.2123-23 du Code des Collectivités Territoriales.

Je termine en rappelant qu'en début de mandature, les indemnités des élus ont été annoncées en Euros, lors du Conseil municipal du 28 avril 2014, ce qui a facilité le débat où nous avons débattu d'une enveloppe indemnitaire globale des élus de 25 163,94 et qui passe à présent à 25 314,67 €, contredisant l'article 3 de cette même délibération qui dit qu'aucune dépense supplémentaire n'est à prévoir au budget de l'exercice en cours. Par conséquent, n'étant pas concerné par la répartition de ces indemnités, notre groupe s'abstiendra en espérant vous voir réexaminer la copie ou nous fournir des arguments sur notre éventuelle erreur de jugement.

Merci.

Mme le MAIRE. - D'abord, nous respectons la loi. Tout le monde a compris que c'est une enveloppe que nous répartissons comme nous le souhaitons. C'est pour cela que je ne perçois pas beaucoup et que ma première adjointe touche plus car, comme je vous l'ai expliqué, je perçois d'autres indemnités. Tout le monde sait que je suis conseillère départementale et Vice-présidente de Vallée sud Grand Paris. Je n'ai pas besoin de cumuler les indemnités. Cela dit, je pourrais le faire, d'autres collègues les cumulent.

M. ZANI. - Jusqu'à 8 200 €, c'est 1,5 fois l'indemnité parlementaire.

Mme le MAIRE. - Je n'ai pas tout cela, premièrement.

Deuxièmement, les pourcentages sont faits sur des indices. Il est normal que l'on vote une délibération avec les indices car ces derniers bougent tous les ans en fonction de ce qu'est décidé ou pas pour l'indice de la Fonction publique. Si ce dernier évolue, s'il prend par exemple 0,5 % une année, l'indice bouge. On présente en pourcentage pour ne pas avoir à délibérer chaque fois sur les montants.

Enfin, troisièmement, dans votre calcul, vous avez oublié le fait que Bagneux est une ville surclassée comme une ville de plus de 40 000 habitants puisque nous bénéficions des dotations d'une majoration au titre de la politique de la ville de zones urbaines sensibles.

Nous ne sommes pas tout à fait comme les autres communes de notre strate. C'est vrai pour les élus, ça l'est aussi pour la Direction générale des services, que vous le sachiez. Il n'y a pas de secret.

Nous sommes bien dans l'enveloppe à laquelle nous pouvons prétendre. Mme Boudjenah évidemment est dans celle-ci. Elle est, ou un autre élu d'ailleurs, largement en dessous du maximum auquel elle pourrait prétendre.

Voilà les éléments que je voulais vous donner.

M. Fabbri peut entrer plus dans le détail que moi. Bien sûr, nous respectons la loi.

Je n'ai plus en tête le montant de l'indemnité de Conseiller délégué...

M. BESSON. - Elle est de 260 €.

Mme le MAIRE. - Il n'y a pas de souci. Nous sommes dans la légalité, nous avons une majoration au titre de zone urbaine sensible qui surclasse la ville comme ville de plus de 40 000 habitants.

Il n'y a pas d'autres remarques ?...

(Aucune.)

Nous passons au vote.

☞ VOTE : LA DELIBERATION EST ADOPTEE A LA MAJORITE, LE GROUPE LES REPUBLICAINS UDI UNION DU CENTRE ET DE LA DROITE S'ABSTENANT

| |
|-----------------|
| FINANCES |
|-----------------|

DECISION MODIFICATIVE

03/ VOTE DE LA DECISION MODIFICATIVE N° 3 DU BUDGET 2016 - COMMUNE (BUDGET PRINCIPAL)

Mme BOUDJENAH. - C'est la dernière décision modificative de notre budget 2016. Elle permet de conduire aux derniers ajustements de crédits nécessaires.

Cette DM concerne notamment la fiscalité, le fonds de compensation des charges territoriales et le FCTVA. Nous allons prendre également en compte les dernières opérations intervenues dans l'année en particulier liées à la convention d'entente avec Malakoff pour la restauration, des opérations d'aménagement et quelques subventions d'équipement.

Enfin, certaines modifications concernent les transferts de crédits entre chapitres. Elles sont sans impact sur le budget puisqu'il est équilibré en dépenses et en recettes.

Si nous balayons rapidement cette DM, en termes de recettes de notre section de fonctionnement, nous constatons une diminution de la fiscalité puisque, comme nous l'avons précisé lors du vote du budget supplémentaire, le produit fiscal indiqué dans l'état 1259 était prévisionnel puisqu'il ne prenait pas en compte les dispositions de la loi de finance 2016 qui ont réinstauré le bénéfice de

l'exonération de la taxe d'habitation et de la taxe foncière pour certains contribuables notamment les veuves qui avaient perdu en 2015 la demi-part supplémentaire de quotient familial.

Depuis, nous avons eu la notification des bases définitives avec la prise en compte de cette exonération. Nous constatons un écart de - 334 661 € par rapport aux produits votés.

Évidemment, les gens étant exonérés, ils payent moins de taxe d'habitation et de taxe foncière. Cela fait une moins-value qui est très loin de compenser les 100 %.

En fonds divers, on constate une augmentation d'environ 76 000 € du fonds départemental de péréquation de taxe professionnelle puisque, depuis la création de la métropole du Grand Paris, le département a décidé de répartir l'enveloppe, qui auparavant était réservée aux EPCI, entre les communes, d'où cette augmentation pour ce qui concerne notre ville.

Sur les autres ressources de la commune, quelques ajustements concernant les subventions de la C.A.F. à la hausse et du dispositif de réussite éducative, cette fois-ci à la baisse.

En remboursements divers, on note ceux liés aux conventions de mise à disposition de moyens en personnel avec l'EPT pour le transfert des compétences (projet urbain partenarial des Mathurins et PLU) et les ajustements à faire en lien avec la convention d'entente avec Malakoff puisque, après quelques mois de fonctionnement, nous pouvons ajuster les prévisions tant sur les montants que sur les imputations comptables puisque, depuis, le centre des finances publiques nous a indiqué les imputations à respecter sur ce sujet.

Sur la convention d'entente, nous enregistrons une diminution de 18 000 € du remboursement du coût résiduel à la charge de Bagneux pour ce qui concerne les repas fabriqués par un prestataire extérieur. Pendant les travaux de la cuisine centrale, nous avons dû faire appel à un prestataire extérieur pendant trois mois. La dépense a été moins élevée que prévu initialement suite à l'appel d'offres.

En revanche, il y a une plus-value de près de 150 000 € sur la vente de repas puisqu'il a été décidé d'intégrer dans le tarif du repas les frais de personnel.

Cette augmentation de recettes est en partie compensée par l'augmentation des frais de personnel.

Cela m'amène aux dépenses, tout d'abord, les charges de personnels : l'augmentation de 163 000 € que nous proposons d'enregistrer ce soir concerne en grande partie l'intégration des 12 postes nécessaires à la fabrication des repas supplémentaires pour prendre en compte la restauration de Malakoff que nous avons accueilli.

Nous avons également un peu plus de 50 000 € de transferts entre services, l'essentiel allant aux intermittents du spectacle. Il s'agit d'une opération neutre pour le budget de la ville puisque ce sont les crédits d'activités des services prévus initialement.

Je n'entre pas dans le détail des subventions car cela n'affecte pas l'équilibre budgétaire, c'est du transfert entre services.

L'ajustement le plus important concernant les crédits d'activités porte sur l'aménagement urbain avec - 280 000 € sur des frais d'éviction commerciale qui sont en partie compensés par des investissements. Je vous rappelle (nous en avons parlé au dernier Conseil municipal) que, pour finaliser notre opération de cession des parcelles dites Sarrail (opération finalisée puisque nous avons signé début décembre avec la SCCV Bagneux Bourg-la-Reine acquéreur de la parcelle qui doit réaliser une opération immobilière sur ce site), nous devons payer des frais d'éviction à la

pizzeria située avenue Bourg-la-Reine. Au total, le montant versé s'est élevé à 400 000 € du fait de la demande d'un départ anticipé début décembre, sachant que l'éviction coûtera en fait à la commune 240 000 €, soit une baisse de 40 000 € par rapport à ce que nous avons voté au budget primitif, 160 000 € étant pris en charge par la SCCV Bagneux Bourg-la-Reine que nous retrouvons en recettes d'investissements.

Nous signalons également des augmentations concernant des actions de parentalité et les allocations de rentrée scolaire dues en particulier à l'augmentation des effectifs à la rentrée de septembre dernier, un nombre plus important de bas quotients.

Enfin, sur le fonds de compensation des charges territoriales, vous voyez une diminution relativement importante, un peu plus de 600 000 €.

Le FCCT concerne le reversement des compensations intercommunales de la taxe d'habitation. Conformément à la commission locale d'évaluation des charges transférées, la CLEC, de Vallée sud Grand Paris qui s'est réunie le 17 novembre, nous avons un montant de ce FCCT équivalent à un peu plus de 10 M€. Il s'agit de régulariser à la baisse ce montant.

Il y a un peu plus de 400 000 € de recettes rattachées à régulariser sur 2016.

Enfin très rapidement sur la section d'investissement, on constate une augmentation du FCTVA, ce qui est une bonne nouvelle, une augmentation à inscrire aussi en ce qui concerne la cession de plusieurs parcelles au 41-43 avenue de Verdun pour un projet dont il va être question un peu plus tard dans le Conseil municipal et dont nous avons déjà parlé ici ainsi que des annulations de subventions qui sont en fait à reporter sur 2017, je pense à la C.A.F. pour la crèche Victor Hugo ou à la région et à l'État pour l'église Saint-Hermeland. Ce sont des subventions que nous percevrons en 2017.

Je vous invite évidemment à voter cette DM.

Mme le MAIRE. - Des collègues souhaitent-ils intervenir ?

M. ZANI. - Un petit rappel qui va un peu dans le sens de ce que vient de dire Mme Boudjenah : nous rappelons seulement qu'entre le budget primitif et la décision modificative 3, la section de fonctionnement enregistre un écart positif de 1,266 M€ résultant pour partie, comme vous venez de le rappeler Madame Boudjenah, des dispositions de la loi de finance 2015 et ceux de celle de 2016 sur la réinstauration de la demi-part supplémentaire du quotient familial.

À noter également la bonne décision du Conseil départemental des Hauts-de-Seine qui consiste à répartir le fonds départemental de péréquation de la taxe professionnelle au seul profit des communes qui se dotent désormais de plus 20 % qui, jusqu'en 2015, constituaient la part des établissements de coopération intercommunale.

Les autres ressources de la commune sont en augmentation grâce à l'aide financière accordée par la CAF pour des actions de parentalité et, ce, malgré la perte de recettes allouées par l'État pour la réussite éducative et qui est, dorénavant, versée au C.C.A.S.

Un petit rappel sur la section d'investissement qui augmente de 60 M€ entre le budget primitif et la DM3.

Je termine par la constatation que la décision modificative 3 - c'est une question - ne fait pas apparaître dans ses écritures d'abord les 10 M€ de prêt consenti à la Semaba en juin 2014 que remboursera la SADEV 94 en décembre de cette année et, subséquemment, le produit de 800

000 € correspondant à la vente du garage situé au 119 rue de Verdun vendu au profit de la Semaba pour un projet Nexity voté page 49 du Conseil municipal du 29 mars de cette année.

Merci.

Mme le MAIRE. - D'autres remarques ?

Mme BOUDJENAH. - Je n'ai pas compris votre dernière phase. Je ne sais pas si c'est un constat ou une question ?

M. ZANI. - Il y a deux sommes que l'on ne voit pas apparaître : les 10 M€ et les 800 000 €.

Mme le MAIRE. - Les 10 M€, c'est sur une ligne, c'est un report. Ils seront remboursés avant le 31 décembre.

M. ZANI. - C'est-à-dire dans deux semaines environ.

Mme le MAIRE. - Oui. Normalement, la semaine prochaine !

M. ZANI. - Cela a suffisamment duré. Très bien ! Mais cela ne nous empêche pas de voter contre malgré vos bonnes dispositions !

Mme le MAIRE. - Ce sera remboursé.

Mme MOUTAOUKIL. - Je remercie les services de la qualité des documents qui nous ont été transmis. Cette décision modificative n° 3 n'appelle aucune remarque particulière puisque Mme Boudjenah, dans sa présentation, a repris l'ensemble des sections et les quelques éléments qui pouvaient éventuellement nous interpeller. Les explications étant parfaitement claires, nous ne reviendrons pas dessus.

Un seul petit bémol que nous relevons, le dispositif de réussite éducative pour lequel nous enregistrons une baisse de 10 500 €. On a compris que l'on a réajusté ce montant par rapport à la dotation de l'État qui a finalement été allouée à ce dispositif. Nous faisons d'autres choix dans cette décision modificative n° 3. Il est vrai que nous aurions pu penser que la ville aurait pu compenser cette somme qui a été retirée.

Cela étant dit, nous avons également compris que cette somme sera compensée par la baisse de la masse salariale.

Il s'agissait juste d'une petite remarque.

Mme le MAIRE. - Y a-t-il d'autres remarques ?...

(Aucune.)

Je souhaite juste souligner que, s'agissant de la réussite éducative, il s'agit d'un cofinancement entre l'État et la ville. Chaque fois que l'État diminue ses subventions, la ville réajuste évidemment les siennes.

Nous passons au vote.

☞ VOTE : LA DELIBERATION EST ADOPTEE A LA MAJORITE, LE GROUPE BAGNEUX DEMAIN LES REPUBLICAINS ET LE GROUPE LES REPUBLICAINS UDI UNION DU CENTRE ET DE LA DROITE S'ABSTENANT

DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE**04/ DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2 017 – COMMUNE**

Mme le MAIRE. - Ce point à l'ordre du jour est pour moi l'occasion de vous présenter les choix que je vous propose de retenir pour l'année prochaine en matière de dépenses et de recettes.

Il s'agit ni plus ni moins du quotidien des habitants de notre ville et des services que nous choisirons de déployer.

Ils s'appuient sur les engagements que nous avons pris en 2014, ces choix s'inscrivent dans un contexte qui reste défavorable à l'investissement public. Peut-être direz-vous que je me répète mais, hélas ! La situation se détériore et la décision prise par le gouvernement de faire peser essentiellement sur les communes la baisse de la dépense publique est évidemment, pour les communes, la commune de Bagneux et les communes de France, un souci.

Ce que reconnaît à sa manière le ministre de l'aménagement du territoire, de la ruralité et des collectivités territoriales qui a souligné récemment, je le cite : *"l'importance de l'effort des collectivités qui ont contribué significativement au redressement des comptes publics."*

Nous aurions préféré contribuer à la croissance, à l'investissement et à une meilleure réponse aux besoins sociaux croissants de notre population.

Or précisément, l'investissement public local a encore chuté de 10 % cette année. C'est la Cour des comptes qui le reconnaît. Derrière cette nouvelle baisse, ce sont des conséquences graves pour l'emploi local, ce que nous confirment des PME de Bagneux, mais aussi pour un secteur comme le BTP qui est impacté.

De fait, sur trois ans, la baisse de la dotation globale de fonctionnement représente un manque à gagner de 10 Md€ ! Comment, dans ce contexte, faire face à une situation sociale dégradée, comme en atteste encore le rapport 2016 du Secours Catholique sur la pauvreté ?

Je me permets de rappeler des chiffres qui font mal, pour un pays comme le nôtre, 6^{ème} puissance mondiale : près d'un million de chômeurs en plus en cinq ans, neuf millions de personnes sous le seuil de pauvreté. Surtout lorsque, dans le même temps, notre pays demeure le champion européen des dividendes versés aux actionnaires, avec 40 milliards !

On voit bien que les 28 milliards dont ont été privées les collectivités locales auraient pu être trouvés ailleurs que dans les poches des collectivités locales, notamment les plus modestes.

Un dernier chiffre pour illustrer mon propos : la contribution des entreprises à l'effort national a été réduite de 20 milliards, tandis que celle des particuliers a augmenté de 31 Md€ !

Je reste également préoccupée par les orientations du projet de loi de finances 2 017 en cours d'adoption définitive, c'est encore dans les navettes parlementaires, comme s'en inquiète à juste titre l'Association des Maires de France. L'État a décidé de transférer aux collectivités locales la totalité de la prise en charge des allègements fiscaux qu'il a pourtant lui-même mis en place. Une ponction qui pèse pour 500 M€.

Cette mesure va pénaliser les communes les plus volontaires pour construire des logements sociaux et dont les habitants ont les revenus les plus modestes.

De ce point de vue, pour notre commune, au cours des quatre dernières années, nous cumulons une perte de la dotation forfaitaire de 9,50 M€, un montant qui tombe à 4,20 M€, uniquement du fait de l'augmentation de notre dotation de solidarité urbaine.

« *La diminution de la baisse* » annoncée par le chef de l'État l'an dernier au congrès des Maires, grâce à la mobilisation sans précédent de l'Association des Maires de France, se traduit tout de même cette année par une perte de 975 000 € de la dotation forfaitaire pour notre ville. Or, nous restons confrontés à de nombreuses incertitudes pour l'année prochaine, entre le report de la réforme de la dotation globale de fonctionnement et le résultat qui sortira des urnes d'ici à juin 2017.

Notre dotation de solidarité urbaine continue en effet d'augmenter, autour de 500 000 €. On voit bien qu'elle ne saurait compenser la perte de nos dotations en chiffre absolu. Mais surtout, au risque de me répéter, la DSU reste fortement soumise aux aléas politiques. Elle a en outre pour fonction de soutenir les communes dont les besoins sont les plus élevés, ce qui est notre cas, pas de compenser la diminution de nos moyens.

Enfin, la mise en place de notre nouveau territoire et de la Métropole du Grand Paris maintient encore un niveau d'incertitudes sur le plan financier. Cela vaut notamment pour ce qui relève des recettes fiscales liées à l'aménagement des territoires. Un certain nombre de modalités reste encore à préciser.

Dans ce contexte pour le moins morose et difficile, vous me permettez de souligner que les mesures que nous avons prises portent déjà leurs fruits. Elles nous permettent même de continuer à mettre en œuvre les engagements pris il y a plus de deux ans.

Ainsi, l'élan de construction de nouveaux logements et de bureaux liée à l'attractivité de Bagneux avec l'arrivée très prochaine de deux métros nous apporte déjà une vraie dynamique fiscale. Il s'agit, là, d'un gain d'environ 1 million par rapport au produit fiscal définitif 2016 !

Cela nous permet, malgré les contraintes budgétaires, de ne pas avoir à augmenter la fiscalité locale, déjà élevée à Bagneux. C'est ce que je vous propose. C'est loin d'être le cas dans la plupart des collectivités. Cela relève de notre volonté de ne pas faire peser nos contraintes sur les Balnéolais déjà soumis à de lourdes difficultés économiques.

Nous gardons cet objectif pour les tarifs de nos activités, même si nous pouvons être amenés à augmenter modérément le prix très bas de quelques prestations, en comparaison avec ceux appliqués dans les villes voisines.

D'autres décisions vont nous permettre de dégager un peu de marge pour faire avancer nos projets et donc la ville pour tous à laquelle nous aspirons.

Tout d'abord, la vente du terrain Sarraïl, que j'ai signée la semaine dernière, nous a rapporté 5,40 M€ comme prévu au budget supplémentaire. Une telle action ne se reproduira pas chaque année, mais elle nous a permis d'engager des investissements utiles en accélérant notre désendettement.

Je veux ici souligner la baisse de plus de 8 M€ de l'encours de notre dette en deux ans, ce qui va nous permettre, c'est ce que je propose, d'emprunter au maximum 2 M€ de plus que le niveau de capital remboursé.

De même, cela fait plusieurs années que je vous faisais part des difficultés financières de la Semaba, liées pour l'essentiel à son caractère mono-communal trop étiré et à la recombinaison

métropolitaine du paysage des Sociétés d'économie mixte et des opérateurs publics d'aménagement. Vous le savez, nous avons pris des décisions importantes, en cédant le patrimoine locatif à IDF Habitat et la concession d'aménagement de la ZAC Victor Hugo à SADEV 94. Ceci nous permet de ne pas faire peser sur les finances de la commune le poids d'emprunts puisque SADEV 94 rembourse à la ville l'avance de 10 M€ faite au titre de la ZAC Victor Hugo.

Nous gardons donc toutes nos capacités d'intervention.

Nous avons su également, et j'en remercie vivement notre service des finances et la Direction générale, bien gérer nos emprunts pour diminuer notre encours de dette. Cela nous permet de diminuer nos frais financiers de 266 000 €. L'annuité de la dette baisse de 610 000 € en 2017 par rapport 2016.

Quant à la démarche engagée de réorganisation de nos services publics, pour mieux répondre à de nouveaux besoins en matière de services aux Balnéolais et pour faire face aux contraintes financières, elle s'achève et a permis de répondre à ces deux objectifs.

Elle s'accompagne d'un effort important en matière de formation des personnels, qu'il faut poursuivre. Sur le plan financier, cela va nous permettre d'augmenter seulement légèrement le poids du budget du personnel, malgré la prise en compte de la variable glissement vieillissement technicité (GVT).

J'ajoute que de nouveaux besoins se sont faits jour avec la mise en place de l'entente avec la ville de Malakoff en matière de restauration, tant en investissement pour la confection des repas qu'en fonctionnement avec l'arrivée de 12 agents. C'est, là, plutôt le signe de la qualité de notre service.

Nous faisons résolument le choix du service public. Je vois bien que ce n'est pas très tendance, si j'en crois la casse annoncée de la fonction publique par certains candidats à l'élection présidentielle.

Les options que nous avons retenues, à savoir renforcer certains services comme l'entretien des écoles et des crèches, soutenir les transformations de la ville, créer les conditions d'une amélioration de la propreté urbaine, mieux négocier nos marchés publics et, dans le même temps, réduire des missions ne correspondant plus à des besoins d'aujourd'hui, vont dans ce sens : renforcer le service public aux habitants, faire peser le moins possible nos contraintes budgétaires sur les Balnéolais. Tout en se préoccupant bien sûr du devenir des agents concernés.

Enfin, avant d'en venir aux choix plus concrets en matière d'investissement, un mot sur les recettes et en particulier sur les subventions. Vous le savez, nous nous y attelons, nous recherchons toutes les recettes possibles dans la mesure où elles profitent à tous.

Tel est le cas du contrat de développement négocié et signé avec le département des Hauts-de-Seine pour la période 2016-2018. Il nous a permis d'obtenir des subventions en hausse de près de 1 M€, à 3,6 M€ au lieu de 2,7.

De même, nos efforts en matière de construction nous rendent éligibles à la prime aux maires bâtisseurs pour une recette à venir que nous estimons à 536 000 €.

Vous le voyez, nous restons confrontés à des contraintes très lourdes, particulièrement pour une

ville comme la nôtre qui aurait besoin de moyens bien supérieurs. Elles nous obligent à faire des choix, à ne pas pouvoir tout faire. Notre bonne gestion nous permet tout de même, ce qui est loin d'être le cas de toutes les communes, de poursuivre la mise en œuvre de notre programme municipal. Nous maintenons même l'ensemble de nos priorités en direction de l'enfance et de la jeunesse, en matière de développement durable et d'insertion.

En atteste notre plan pluriannuel d'investissements pour l'année prochaine pour un montant de 16,5 M€.

J'ai en tête bien sûr le démarrage de la construction de la crèche Victor Hugo, dans l'écoquartier, dont j'ai posé la première pierre le 21 novembre dernier. Il s'agit, là, d'un futur équipement public qui permettra d'accueillir 90 bébés. Ce n'est pas un choix anodin, dans une ville jeune comme la nôtre.

Je veux également souligner notre engagement pour faire avancer l'accessibilité des bâtiments pour les personnes à mobilité réduite, dans notre commune, à hauteur de 300 000 € pour 2017.

Je n'oublie pas nos efforts en matière de préservation du patrimoine, que nous avons d'ailleurs fortement affichés dans notre PLU révisé. Cela s'illustre cette année encore avec un investissement de 900 000 € pour commencer à rénover l'église Saint-Hermeland.

Vous me permettrez enfin de souligner le choix inédit que nous pouvons faire de construire deux nouvelles écoles pendant ce mandat, l'une sur le Sud du parc Robespierre, l'autre sur Rosenberg. Elles seront livrées à la rentrée 2019, pour répondre aux attentes légitimes de nombreux parents et enseignants pour améliorer l'accueil de nos enfants. Là encore, nous faisons le choix de développer le service public et d'anticiper les arrivées de population. Un choix que nous nous sommes donné les moyens de faire.

Par ces décisions, nous concilions ainsi la volonté de faire avancer nos projets et de préserver notre patrimoine bâti.

De même, nous maintenons notre décision de gratuité pour les temps d'activités périscolaires.

En matière de développement durable, nous poursuivons, autant que nos finances nous le permettent, la rénovation thermique de bâtiments communaux et notamment de plusieurs écoles. Nous engageons aussi, en année pleine, la mise en œuvre de la géothermie qui va permettre de chauffer l'équivalent de 10 000 logements. Cela signifie aussi que nombre d'équipements publics vont en bénéficier, des écoles comme des gymnases. Grâce à cette énergie propre, c'est comme si nous supprimions la pollution émise par 4 500 voitures. En plein record de pollution atmosphérique, tout le monde comprend bien l'intérêt majeur du choix que nous avons fait et auquel la ville de Châtillon a choisi de se raccorder pour une partie de son territoire.

À l'issue de la discussion que je vais ouvrir, je vous demanderai, comme il est désormais d'usage depuis l'année dernière, de voter pour prendre acte que le débat d'orientation budgétaire a bien eu lieu dans des circonstances sincères, avec des documents utiles à l'échange.

M. MARTIN. - Madame le Maire, chers collègues, à moins de 6 mois des échéances électorales majeures, nous pouvons être en effet très inquiets de la situation financière de la France et de l'impact sur les collectivités locales. À l'heure où l'exaspération de nos concitoyens gagne du terrain, la politique de l'autruche du Gouvernement n'a plus sa place : chômage massif, croissance en berne malgré une conjoncture économique favorable, gestion insatisfaisante des dépenses

publiques, matraquage fiscal pour les particuliers, rigidité et complexité durable du Code du travail, affaiblissement de l'autorité de l'État, problèmes liés aux migrations des populations, nécessaires rénovations de l'Europe avec le vote britannique en faveur du Brexit.

Les prochains scrutins seront cruciaux car il s'agit d'engager des changements sérieux et constructifs sans dénigrer des élus locaux et leur connaissance du terrain et sans les cantonner à un rôle d'observation passive. Peut-on croire en ce projet de loi de finances 2017 basé sur une croissance de 5 % en 2017 alors que, déjà en 2016, la croissance était revue à la baisse à 1,2 % au lieu de 1,5 % avec des dépenses sous-évaluées, des hypothèses de croissance très optimistes, des recettes surévaluées notamment pour la T.V.A. et un déficit qui nous est présenté de 70 Md€ alors qu'en fait ils devraient être plus proches de 90 Md€ ? Ce projet de loi est un trompe-l'œil alors qu'il faut impérativement réduire les dépenses publiques, ne pas continuer de dilapider toujours plus l'argent des Français et réduire les dotations versées aux communes.

Pour couronner le tout, ce ne sont pas moins de 7 Md€ de crédits supplémentaires que le Gouvernement doit ouvrir en cette fin d'année pour boucler le budget 2016. Le haut conseil des finances publiques évoque des sous-budgétisations d'un niveau sans précédent.

Merci M. Macron et M. Sapin.

Pour autant, la situation des collectivités ne s'est pas détériorée mécaniquement avec la baisse des dotations initiée en 2014.

La Cour des Comptes observe même une amélioration de la situation financière de certaines collectivités. Environ la moitié des communes dispose d'une épargne en hausse tandis que l'autre enregistre un repli. Bagnex se trouve dans la catégorie des communes disposant d'une épargne brute en 2015 et 2016 en hausse et une prévision de + 600 000 € en 2017 par rapport au budget primitif 2016. C'est une bonne chose.

Contrairement à la majorité des communes, Bagnex voit son budget de fonctionnement en hausse entre 2015 et 2017, c'est un signe de bonne santé.

Côté recettes de fonctionnement, les élus de la majorité ont choisi une nouvelle fois de rehausser les tarifs de 1 %, voire plus pour certaines prestations en regard apparemment de la faiblesse des tarifs comparativement à ceux pratiqués dans d'autres communes.

Quand cela vous arrange, vous vous comparez à d'autres communes alors que, pour d'autres lignes de crédit comme les taux de fiscalité directe, qui sont très élevés par rapport aux autres communes, vous en parlez beaucoup moins.

En 2017, la fiscalité directe devrait rapporter plus de 1 M€ supplémentaire par rapport à 2016. Ne devrait-on pas baisser les taux de la taxe d'habitation et de la taxe foncière pour réduire ce poste de coût important pour les Balnéolais ?

La dotation globale de fonctionnement baisse encore en 2016 de 475 000 €, comme vous l'avez dit. Heureusement, Bagnex touche un fonds de solidarité de la région Île-de-France qui reste toujours très élevé en 2017, entre 3,2 et 3,6 M€.

Côté charges de fonctionnement, les charges de personnel représentent encore 65,6 % des charges de fonctionnement, plus de 38 M€. C'est beaucoup.

Nous tenons à souligner toutefois les efforts d'optimisation consentis par les services et la mise en œuvre d'une politique de rationalisation des ressources humaines depuis 2014, même si ce poste ne réduit pas mais augmente toujours un peu chaque année.

2017 est effectivement une année particulière avec deux élections, une évolution des salaires liés au glissement vieillesse technique revalorisée de 0,6 % en juillet 2016 et de 0,6 % en février 2017, ce qui fait une revalorisation totale de 0,9 % et pas de 1 %.

Enfin, aucune indication n'est donnée dans ce DOB sur le montant des subventions reversées aux associations.

Est-ce que vous maintenez le montant alloué en 2016 ? Est-ce que vous allez baisser ce montant ? C'est une question.

Côté investissements, nous pouvons noter une évolution très nette de cette section d'investissement qui s'explique par un niveau de travaux très importants en 2017, plus de 6 M€ par rapport au budget primitif 2016, près de 16,50 M€.

Au passage quand on additionne l'ensemble des lignes budgétaires que vous présentez dans ce DOB, nous arrivons à 14 M€. Nous n'arrivons pas à expliquer l'équivalent des 2 à 3 M€ restants.

En contrepartie, l'emprunt PAS de 2,1 M€ en 2016 à 7,4 M€ en 2017, la dette devrait augmenter de 2 M€ fin 2017 par rapport au 31 décembre 2016 et atteindre près de 57 M€.

Un dernier petit clin d'œil sur les félicitations de la préfecture pour la diminution de nos emprunts, certes, c'est bien mais c'est surtout dû au remboursement de la vente de 10 M€ par la SADEV 94.

En conclusion, vous nous présentez un dossier d'orientations budgétaires 2017 avec de grosses inconnues et un niveau de travaux très importants qui relancent la croissance de la dette de plus de 2 M€. Nous espérons que, dans le budget primitif vous nous présenterez des éléments plus factuels et des perspectives plus crédibles permettant d'analyser réellement l'impact sur les finances de la commune et, indirectement, l'impact sur le niveau de prestations et le niveau d'imposition direct et indirect pour les Balnéolais.

Merci.

Mme le MAIRE. - D'autres collègues souhaitent-ils intervenir ?

S'agissant des subventions, il est marqué "maintien" page 8 du document. Il est indiqué : "il est proposé le maintien de cette enveloppe au niveau de 2016".

M. ZANI. - Merci Madame le Maire.

Le rapport de la Cour des Comptes sur les finances publiques publié le 13 octobre 2016 estime désormais je cite : "qu'il convient d'éviter que l'accentuation de la contrainte qui pèse sur la gestion des collectivités locales notamment du fait de la baisse des concours financiers de l'État provoque une augmentation des impôts locaux".

La baisse de dotation de fonctionnement a conduit à l'effondrement des dépenses d'équipement du bloc communal, celles-ci prévues par la loi de programmation des finances publiques à 3,67 Md€ en 2015 au lieu de 1,5 Md€ en 2014, a exercé une réelle contrainte sur les finances locales avec le risque d'impacter lourdement leur capacité d'autofinancement heureusement épargné par leurs recettes fiscales.

Toutefois, l'augmentation des recettes issues tant de la fiscalité transférée par l'État que de la fiscalité propre des collectivités a plus que compensé cette contrainte, notamment celle des ménages qui ont augmenté de 4,5 % en 2015, ce qui représente 53,2 Md€.

Sans oublier que certaines collectivités ont perçu davantage de dotations de péréquation en faveur des collectivités les moins favorisées financièrement.

La Cour des Comptes craint déjà que le redressement des finances publiques ne s'érode dès cette année estimant que la baisse des transferts financiers de l'État aux collectivités restera importante, mais qu'elle ne sera pas cette fois-ci compensée par un fort dynamisme des recettes fiscales des collectivités locales car la loi de finance 2016 n'a pas prévu de transférer de nouvelles recettes aux collectivités contrairement à l'année 2015.

Enfin, la Cour des Comptes souhaite que la baisse des concours financiers de l'État aux collectivités s'accompagne d'une meilleure maîtrise des dépenses de fonctionnement et d'une sélection plus exigeante des investissements plutôt que d'une augmentation des impôts locaux.

Sans vouloir plagier Mme Boudjenah, les impôts en 2017 sur la ville de Bagneux ne devraient pas augmenter. Nous aurions souhaité une baisse ne serait-ce que symbolique.

Merci.

Mme le MAIRE. - D'autres collègues ?

Mme MEKER. - J'ai bien entendu nos collègues de l'opposition s'exprimer. Ce qui est sûr, c'est que si l'État dilapide les finances, ce n'est pas pour le bloc communal. Depuis des années, nous sommes dans une grande incertitude et la baisse des investissements communaux réalisés par les communes en France le prouve. C'est très dommageable à l'équilibre d'un pays quand on sait que, on le dit souvent ici année après année, cela finit par ne plus être vrai, mais environ 70 % de l'investissement sur le territoire national est produit au niveau des territoires communaux.

C'est quand même très inquiétant. Nous sommes dans une grande période d'incertitudes. Comme le dit Mme le Maire, nous avons une DSU importante qui compense la DGF, ce qui n'est absolument pas fait pour cela. Globalement, la ville s'appauvrit. Heureusement, je pense que nous faisons tout pour créer, sur ce territoire, autant qu'il est possible de le faire dans une situation nationale très complexe qui va devenir de plus en plus compliquée, une mixité sociale qui permet à la commune de peut-être espérer d'avoir une mixité sociale plus développée sur son territoire et une richesse mieux partagée.

Quelquefois, il est important que l'on puisse mailler les différents niveaux de revenus sur le territoire pour que les plus fragiles puissent s'adosser aux personnes moins fragiles. Mais comme nous limitons grandement et de belle façon, avec la charte des promoteurs, la flambée de la spéculation foncière sur notre territoire, nous pouvons espérer avoir plus de dynamisme dans nos recettes fiscales et plus de diversité sociale sur le territoire.

La taxe locative, la taxe foncière, il est vrai, représentent un coût. Toutefois, voir l'impôt comme la seule façon de redistribuer le plus équitablement possible la fortune d'un pays nous tient personnellement à cœur. J'ai du mal à entendre : c'est dur, cela fait mal au porte-monnaie, etc. C'est d'ailleurs pour cela que la ville peut, grâce à sa gestion assez intéressante et au fait d'avoir pu vendre cette année un terrain très important, ce qui ne se reproduira pas forcément à ce niveau les années futures, ne pas augmenter la fiscalité cette année. C'est un geste très fort qui permet de partager au mieux la richesse réalisée par la vente d'un morceau de territoire de ville. Il est bien

normal que le produit de cette vente soit redistribué sous la forme d'une non-augmentation des taxes.

Quant à les baisser, ce ne serait à mon avis pas de bonne politique que de le faire vu l'incertitude dans laquelle nous nous trouvons et la diminution des finances publiques. Cette proposition me semblerait assez dénuée de sens.

Un budget tenu, une dynamique en investissements plus importante que les années passées (16,50 M€ d'investissements cette année). Cela dit, elle était très faible l'année précédente. Il n'y a donc rien d'exceptionnel.

Je suis sensible par exemple au fait que l'on ne puisse pas faire autant qu'on voudrait le faire en termes d'investissements, en termes de développement durable par exemple dans les rénovations de bâtiments scolaires qui se poursuivent, mais à plus petite vitesse que cela ne devrait être, pour arriver à les rendre beaucoup plus dynamiques en termes de rénovations thermiques et donc beaucoup moins gourmands en énergie, même si par ailleurs, cela se pondère avec le recours à la géothermie en année pleine à partir de cette année, ce qui est quand même assez exceptionnel.

Sur le remboursement de la dette, je n'ai pas très bien compris ce que disait M. Martin. Il ne sera pas plus important en 2017 qu'il ne l'est en 2016.

Pour terminer, nous sommes dans une période de grande incertitude. Il faut se souvenir que, l'année dernière à la même époque, c'était bien pire. Je n'oublie pas que notre pays se trouve dans une période difficile pour la solidité de la communauté nationale. C'était aussi une des raisons pour lesquelles si nous faisons cela, ce n'était pas uniquement pour les investissements. Il est quand même très dommageable que les communautés, la communauté du territoire, la communauté de la ville, qui sont vraiment le lieu du melting-pot... Nous avons vraiment besoin de services publics de proximité. Je pense que c'est vraiment folie de les réduire à la portion congrue. C'est aller vers des pays qui s'appauvrissent considérablement.

Pour cette année 2017, tant mieux si Bagneux résiste comme elle le fait souvent.

M. ROMERO AGUILA. - Ce budget est à mon sens très politique, politique parce que c'est un choix et un engagement qui me paraissent extrêmement clairs par rapport à ce qui est fait au niveau social. Des choix de redistribution sont faits auprès de la population. Au-delà et pas simplement sur les éléments qui peuvent être ponctuels et qui ont du sens, je ne dis pas que le débat sur le terrain Sarrail et autres n'a pas de sens, mais au-delà, il prend en compte des dimensions qui sont sans doute d'avenir.

La question environnementale telle qu'elle est prise en compte sur la géothermie est un élément extrêmement important, pas simplement symbolique. C'est très concret pour nos habitants. Que cette priorité ait été mise en place me paraît fondamental.

Vous avez, pour un certain nombre d'entre vous, indiqué qu'il n'y a pas de croissance, que la question de l'emploi est un sujet. C'est vrai. Maintenant, il faut peut-être à un moment donné se poser la question de la croissance telle qu'elle peut être envisagée ou pas. Il faut se demander quel emploi souhaitons-nous pour l'avenir ? C'est aussi cela que l'on met déjà en œuvre dans ce budget. Même si on le traite d'un point de vue essentiellement municipal, il me semble que cela a une portée qui va bien au-delà.

Je m'explique.

Aujourd'hui, nous sommes sur un modèle économique dans lequel nous produisons de plus en plus avec de moins en moins de moyens humains et on nous demande de travailler davantage. On fait reculer la retraite et tout cela sans fin.

On voit bien qu'il y a un élément de nouvelle économie qui est assez simple. Un certain nombre de métiers peu qualifiés va disparaître de manière massive. C'est toute cette question qui est au cœur du débat dont vous parlez qui va avoir lieu dans les six mois à venir. Je crains qu'il puisse y avoir des reculs. Je ne pourrais pas me prononcer concrètement en fonction des personnes qui seront élues, mais il pourrait y avoir des reculs dans le cadre de cette vieille vision que l'on a de la société dans laquelle on va restreindre le service public de manière permanente alors qu'il faudrait peut-être le revoir et tout simplement revoir ses modalités de fonctionnement.

Mme le Maire parlait tout à l'heure de toute une partie de la digitalisation des services publics, c'est un élément mais il en existe un autre encore plus positif, celui de faire en sorte que des revenus très concrets soient distribués à nos concitoyens.

De ce point de vue, je voulais saluer cette vision qui fait un certain nombre de choix qui sont des choix sociaux et des choix environnementaux importants qui, à mon avis, sont des choix d'avenir.

Mme DAVID. - Chers collègues, Mesdames et Messieurs, cela devient vraiment une habitude et cette année n'échappe pas à la règle. Une fois de plus, il nous faut répondre à une équation complexe : élaborer un budget municipal restreint avec une population en augmentation et des besoins sociaux en hausse.

Malgré un chômage qui touche plus de 6 500 000 personnes, donc une consommation de ménages en berne, un investissement public qui subit de plein fouet les conséquences de la baisse des dotations, le Gouvernement continue de poursuivre sa logique de réduction des dépenses publiques dans la droite ligne imposée par les institutions européennes et les marchés financiers.

Ainsi, cette année pour Bagneux, vous l'avez noté, la dotation forfaitaire diminue de près de 1 M€, 975 000 € exactement. En l'espace de quatre ans, cela représente un cumul de pratiquement 10 M€.

Cette baisse abyssale se voit compensée par une augmentation de la péréquation comme l'ont dit Mme le Maire et les autres collègues. Dans nos territoires en grande difficulté, ce n'est pas cette logique qu'il faudrait assurer. La DSU, on le sait, ce n'est pas pour compenser les baisses de dotations, mais pour faire plus pour lutter contre les inégalités territoriales.

Les choix politiques opérés depuis six ans par les gouvernements successifs, après un gel puis une baisse, impactent très durablement l'équilibre budgétaire des collectivités avec des conséquences très palpables que ce soit dans les dépenses de fonctionnement que dans les dépenses d'investissement.

Nous avons pris des engagements en 2014 et nous sommes bien décidés à les respecter.

Malgré tout, grâce aux efforts consentis et à la réflexion menée depuis le début du mandat, la commune a amélioré ses marges de manœuvre financière. Nous avons notamment réduit l'encours de dettes de près de 10 % en deux ans, effort très significatif qui a d'ailleurs été relevé par la préfecture.

Parallèlement, nous avons travaillé à la réduction des dépenses de fonctionnement et à l'augmentation modérée des recettes tout en veillant à ne pas affecter trop durement le portefeuille des Balnéolais.

La reprise de la Semaba par IDF Habitat et la SADEV nous permet de disposer, comme vous l'avez dit, de nouvelles marges financières et d'engager d'importants investissements.

Ces choix nous permettent aujourd'hui de maintenir le cap de nos priorités, l'enfance, la jeunesse, l'environnement et le cadre de vie. Ce sont en effet des secteurs clés si l'on souhaite construire une société de demain plus juste, plus durable et émancipatrice.

Nous allons réaliser des investissements essentiels pour la commune. Je pense évidemment à la construction des deux nouvelles écoles et à la construction d'une crèche dont nous avons tant besoin.

Nous pourrions également maintenir les subventions communales aux associations, essentielles au vivre-ensemble dans notre ville, sans augmenter les impôts comme l'ont fait beaucoup d'autres communes environnantes.

Je vous le rappelle tout de même.

Toutefois, à cet instant du mandat, je tiens partager mon inquiétude avec vous dans cette année électorale qui s'annonce particulièrement préoccupante pour l'avenir du service public.

Vous l'avez vu, le débat des primaires de droite s'est focalisé sur la réduction du nombre de fonctionnaires, l'un de 300 000, l'autre de 500 000. Qui dit mieux ? On aurait dit qu'il y avait un concours. Tout cela dans un total mépris et une totale méconnaissance des difficultés de nos concitoyens.

Qui se cache derrière ces chiffres ? Certainement des professeurs, des médecins, des infirmiers, des infirmières, des travailleurs sociaux, peut-être des éducateurs, des agents d'état civil, enfin bref comment peut-on croire que c'est en réduisant le nombre de fonctionnaires et le périmètre du service public que la société ira mieux ?

Le service public est le garant de l'équité entre les habitants. C'est pourquoi malgré les puissantes dynamiques en marche à Bagneux, nous continuons et nous continuerons d'opérer des choix courageux pour continuer de promouvoir un service communal de proximité.

Pour conclure, je voudrais réaffirmer que notre groupe Front de Gauche Communiste et citoyens sera toujours mobilisé pour la défense des services publics auxquels nous sommes tant attachés.

Je vous remercie.

Mme le MAIRE. - D'autres collègues souhaitent-ils intervenir ?

Mme MOUTAOUKIL. - Pour aller dans le sens de Mme David puisqu'elle évoquait les mesures qu'un certain nombre de candidats de droite à la primaire ont mises sur la table et que celui qui l'a emporté souhaiterait mettre en œuvre si, d'aventure, on peut le craindre très fort, il arrivait au pouvoir, on a tendance dans ce Conseil municipal à la même période depuis 4 ans à confondre ou en tout cas à venir nous expliquer que la politique de ce Gouvernement est une politique que la Droite pourrait nous envier.

Je voudrais juste rappeler quelques éléments qui sont déjà dans le programme de ce candidat et qui, d'ailleurs, sont tout à fait partagés par l'ensemble de cette grande famille politique. Il promet aujourd'hui une cure d'austérité non pas de 50 Md€ qui ont été réduits, vous l'avez dit et c'est dans les documents cette année, mais de 100 Md€ qui vont effectivement gravement amputer l'État, les services publics, la protection sociale et le pouvoir d'achat.

Les seuls gagnants seront les plus riches de ce pays, les actionnaires grassement pourvus en avantages fiscaux.

Il promet par exemple de supprimer non pas 200 ou 300 000 mais 500 000 postes de fonctionnaires. Mme David l'a dit, cela va se faire dans les écoles, les hôpitaux, les collectivités. Les fonctionnaires qui resteront devront s'attendre à travailler 39 heures payées 35. Ils seront donc plus précarisés.

Il propose même de simplifier les conditions de recrutement des contractuels pour éviter de recruter des fonctionnaires à vie, mais cela ne s'arrête pas là. Je ne vais pas passer en revue l'ensemble des mesures que ce candidat souhaiterait pouvoir mettre en place.

J'espère, Madame le Maire, que l'Association des Maires de France, que nous évoquons très souvent pour dire qu'elle défend l'ensemble des collectivités territoriales et cette baisse des dotations de l'État, sera sur le pont comme elle l'a été durant ces quatre ans si, par malheur, il nous arrivait d'avoir ce candidat dont je viens d'évoquer les quelques mesures.

Merci.

Mme BOUDJENAH. - Juste un mot, c'est notre débat d'orientation budgétaire, ce n'est pas le vote du budget primitif. Je dis cela pour les quelques petites questions qui ont été posées. Dans le cadre de la discussion sur le budget primitif, vous aurez évidemment beaucoup plus de données. Là, nous sommes sur de grandes orientations. Je remercie encore une fois le service financier et la Direction générale pour un document qui, malgré tout, nous donne beaucoup d'indications et nous permet de tenir ce débat avec un certain nombre de données à la date à laquelle on parle qui sont synthétisées, qui nous aident à réfléchir ensemble.

Ce n'est pas une surprise, les orientations que Mme le Maire nous propose sont évidemment en phase avec les engagements municipaux pris devant les Balnéolais. Mais autant le dire et insister sur le fait que ce budget primitif 2017 et la prudence avec laquelle nous avons entamé ce mandat du point de vue des investissements pour nous redonner des marges de manœuvre en faisant attention, d'une part, à notre endettement et, d'autre part, à la fiscalité, à résoudre les problèmes financiers importants que notre S.E.M. connaissait nous permettent, sur cette année 2017 et les suivantes, de poursuivre et d'engager la réalisation d'un certain nombre d'investissements que nous nous sommes engagés à faire auprès des Balnéolais. Des investissements nécessaires qui montrent que, malgré le contexte économique extrêmement défavorable et extrêmement inquiétant, je partage ce qui a été dit là-dessus, nous maintenons nos ambitions.

Nous savons aussi, c'est ce que, avec beaucoup d'élus locaux nous disons depuis des années face à la baisse des dotations aux collectivités locales que le rôle que nous pouvons jouer en mettant de l'argent public pour faire fonctionner l'économie, c'est aussi la voie qu'il faudrait emprunter à très grande échelle, pas qu'à l'échelle de notre commune, si on voulait retrouver le chemin d'une croissance saine.

Nous sommes fiers en 2017 de pouvoir contribuer avec ces investissements dans les bâtiments, dans les travaux publics, à la hauteur à laquelle nous pouvons contribuer, tout en cherchant de nouvelles marges de manœuvre sans prendre dans la poche des Balnéolais puisque nous savons que les taux d'impôt sont déjà relativement élevés.

Nous avons cherché, il est important de le dire à ce stade de notre débat d'orientation budgétaire, en réfléchissant à nouveau avec l'ensemble des services municipaux, ce que l'on a appelé le remodelage du service public, à travailler en étant précautionneux de la dépense de l'argent public mais aussi en réorganisant pour plus d'efficacité et améliorer les conditions de travail dans un certain nombre de services pour rendre un meilleur service aux habitants et chercher de nouvelles recettes avec des subventions partout où il est possible d'aller en chercher.

Regardons que 2017 devrait être normalement la première année où nous devrions percevoir la prime aux maires bâtisseurs. Nous avons espéré l'avoir pour 2016, mais du fait d'incompréhensions sur l'application de cette prime, nous ne l'avons pas eue en 2016. En 2017, nous devrions commencer à la percevoir à une hauteur relativement intéressante : un peu plus de 500 000 €. C'est dire que la dynamique de la villecommence à produire des effets, même si force est de constater que c'est bien loin de ce qu'il y aurait besoin pour contribuer à financer les équipements publics que la ville s'apprête à construire dans les années qui viennent pour bien accueillir les nouveaux habitants. Je pense à la crèche dont on a posé la première pierre mais aussi aux deux écoles que l'on s'apprête à construire dans les années qui viennent.

Un mot à ce moment pour dire à M. Zani que le million environ supplémentaire que nous risquons d'engranger en termes de fiscalité... Vous dites : on n'aurait pu décider de baisser symboliquement les impôts en lien avec cela. Ce n'est pas de symboliques que les habitants ont besoin me semble-t-il. L'augmentation de cette fiscalité va s'accompagner d'une augmentation des dépenses, ce qui est bien normal, pour accueillir davantage d'enfants à la cantine, davantage d'enfants dans les centres de loisirs, dans les centres de vacances nous l'espérons, etc.

Le fait de tenir bon sur la gratuité par exemple de nos temps d'activité périscolaire est un effort important que nous souhaitons continuer à mettre sur la table de notre budget 2 017.

Je terminerai en disant que cet équilibre budgétaire que nous cherchons à atteindre chaque année, comme tous nos collègues partout dans le pays, reste une vraie gageure dans le contexte dans lequel nous sommes.

J'ai envie de dire qu'à l'aube de l'année 2017, cet équilibrisme auquel les élus locaux sont confrontés d'une manière de plus en plus drastique ne durera pas si la baisse des dotations se poursuit au rythme auquel elle existe malgré le fait que le Président de la République ait été obligé d'annoncer l'année dernière qu'il coupait la poire en deux, si je puis dire, devant le tollé légitime des Maires au congrès des Maires de France, mais je ne crois pas que ce soit avec la perspective que le candidat de la Droite propose que l'horizon pourra s'éclaircir.

Je n'oublie pas que François Fillon, Premier Ministre, a été le premier à proposer... Je crois qu'à l'époque il parlait de pacte de responsabilité avec les collectivités territoriales et même de primes à celles qui témoigneraient de ce qu'il appelait une bonne gestion. On sait ce que veut dire dans la bouche de la Droite une bonne gestion, c'est une restriction des services publics locaux plus plus auprès des habitants alors que je pense que l'époque n'est au contraire pas à réduire le service public parce que, derrière la réduction du service public, c'est l'augmentation des inégalités qui sont déjà extrêmement fortes qui ne cesse de se renforcer. Je vous renvoie au rapport très récent sur la pauvreté.

Aujourd'hui, ce n'est pas d'augmentation des inégalités dont notre pays a besoin car c'est porteur de dangers de divisions toujours plus importantes parmi les habitants, c'est monter les habitants les uns contre les autres, ce que certaines forces politiques à Droite et à l'extrême-droite

notamment cherchent à attiser toujours plus. Or, on sait ce que cela donne quand les habitants sont montés les uns contre les autres.

À notre échelle et sur notre territoire, avec le budget que nous voulons porter pour 2017, un budget qui contribue avec les moyens que nous avons, au contraire, à rendre un service égal et de qualité auprès de tous les habitants, nous voulons continuer à porter une politique faite de solidarités, qui continue à construire une ville pour tous.

Mme le MAIRE. - Merci à vous toutes et à vous tous d'avoir participé aussi nombreux à cet échange.

Évidemment, la question de : « dans quelle Europe allons-nous continuer à avancer demain ? » est celle qui pèse dans le débat aujourd'hui sur notamment le financement des collectivités locales.

La question de se sortir de ce carcan libéral qui gangrène l'Europe se pose à tous les progressistes européens.

C'est ce qui provoque la montée des populismes, de l'extrême-droite partout sur fond de politiques d'austérité qui ne sont plus comprises de nos concitoyens. Ainsi, ces derniers espèrent trouver dans ces solutions des issues malheureusement extrêmement dangereuses pour nos démocraties.

La question de la réduction de la dépense publique aujourd'hui érigée comme un dogme, une obligation pour pouvoir s'en sortir ne peut que personnellement m'inquiéter. On le voit aujourd'hui dans la surenchère que l'on connaît : il faut baisser de 500 000 le nombre de fonctionnaires, il faut libéraliser tous les secteurs de l'économie mêmes ceux qui, aujourd'hui, sont soustraits au libéralisme. J'en veux pour preuve la Sécurité Sociale car l'objectif de certains, vous l'aurez compris, est d'en terminer avec cette couverture maladie sociale universelle et de livrer complètement ce secteur au secteur marchand, mais c'est vrai pour un ensemble important de secteurs de l'économie.

Il faut évidemment que l'on réfléchisse tous ensemble à ces questions, car si on allait dans ce sens, ce serait aller vers le creusement des inégalités et devant une société qui sera tout simplement invivable, en tous les cas pour une partie des habitants.

Nous maintenons le cap de nos engagements municipaux de 2014. Nous sommes dans un contexte difficile de faire le vœu d'essayer de peser dans les débats publics qu'il y aura dans les prochains mois pour ne pas prendre les plus mauvaises options pour notre pays.

Il s'agit simplement de prendre acte que nous avons tenu ce débat.

Tout le monde est d'accord.

05/ DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2 017 – BUDGET ANNEXE : SERVICE EXTERIEUR DES POMPES FUNEBRES

Mme le MAIRE. - Nous vous proposons 15 000 €.

Il en est pris acte par l'ensemble du Conseil municipal.

ADMISSION EN NON-VALEUR**06/ ADMISSIONS EN NON-VALEUR POUR LES ANNEES 2013 A 2016**

Mme le MAIRE. - Nous vous proposons de voter à hauteur de 35 964 €. Les dettes n'ont pas pu être recouvrées. Certains dossiers sont passés en dossiers de surendettement. La Banque de France a décidé de ne pas poursuivre.

Nous passons au vote.

Mme le MAIRE. - Je vous remercie.

☞ VOTE : LA DELIBERATION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE

GARANTIE COMMUNALE

07/ MAINTIEN DE LA GARANTIE COMMUNALE A HAUTEUR DE 80 % DANS LE CADRE DU TRANSFERT A LA SOCIETE D'AMENAGEMENT ET DE DEVELOPPEMENT DU VAL DE MARNE (SADEV 94) DE LA CONVENTION N° 206CONV057 POUR UN PRET DE 1 800 000 € CONTRACTE PAR LA SEMABA AUPRES DE LA SOCIETE DU GRAND PARIS, DESTINE A FINANCER LES EVICTIONS COMMERCIALES ET LES DEMOLITIONS DONT LA TOUR PASTEUR, EN VUE DE LIVRER LES TERRAINS NECESSAIRES AUX TRAVAUX DE LA GARE DE BAGNEUX – APPROBATION DE L'AVENANT N° 2 A LA CONVENTION DE PRET N° 2016CONV057, ETABLI PAR LA SOCIETE DU GRAND PARIS ET AUTORISATION DONNEE A MME LE MAIRE DE LE SIGNER

Mme le MAIRE. - Je vais un peu plus vite car il est déjà 23 heures, mais arrêtez-moi si vous avez des questions.

Nous reprenons la garantie que nous avons donnée à la Semaba.

Nous passons au vote.

☞ VOTE : LA DELIBERATION EST ADOPTEE A LA MAJORITE, LE GROUPE DE BAGNEUX DEMAIN LES REPUBLICAINS ET LE GROUPE LES REPUBLICAINS UDI UNION DU CENTRE ET DE LA DROITE S'ABSTENANT

| |
|-------------------------|
| INTERCOMMUNALITE |
|-------------------------|

RAPPORT CLECT

08/ APPROBATION DU RAPPORT DE LA COMMISSION LOCALE D'ÉVALUATION DES CHARGES TRANSFÉRÉES (CLECT) DE L'ÉTABLISSEMENT PUBLIC TERRITORIAL VALLÉE SUD GRAND PARIS CONCERNANT LA PART RÉVISÉE DU FCCT

Mme le MAIRE. - La CLECT a adopté à l'unanimité la position. Je ne reviens pas dans le détail, à moins qu'il y ait des questions ?...

Il n'y en a pas.

Au budget de 2016, nous avons mis une somme par mesure de précaution dont nous n'avons pas besoin d'utiliser vraiment la totalité. C'est plutôt bien pour la commune pour ce premier rapport de CLECT.

Nous passons au vote.

☞ VOTE : LA DELIBERATION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE

AVENANT N° 4 A LA CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE MOYENS EN PERSONNELS DE LA DIRECTION DES AFFAIRES CULTURELLES DE BAGNEUX

09/ APPROBATION DE L'AVENANT N° 4 A PASSER ENTRE LA COMMUNE DE BAGNEUX ET VALLEE-SUD-GRAND PARIS ET AUTORISATION DONNEE A MME LE MAIRE DE LE SIGNER

Mme le MAIRE. - Il y a eu des changements au service culturel. On reliste les quotités de temps de travail financés par VSGP sur cette question culturelle.

Il n'y a pas de questions ?...

(Aucune.)

Nous passons au vote.

☞ VOTE : LA DELIBERATION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE

| |
|---|
| CITOYENNETE ET VIE DES QUARTIERS |
|---|

POLITIQUE DE LA VILLE

10/ REVERSEMENT DE LA SUBVENTION DEPARTEMENTALE DANS LE CADRE DE LA POLITIQUE DE LA VILLE A QUATRE ASSOCIATIONS

Mme le MAIRE. - Les délibérations 10, 11, 12 et 13 parlent de cette question.

34 actions identifiées en 2016 font l'objet d'un financement du département. 22 sont pilotées par la commune et 12 par 7 partenaires associatifs. Un tableau vous donne la liste.

La première délibération vise à attribuer les subventions destinées : 11 000 € au Groupement Alimentaire Familial Intercommunal des Blagis (GAFIB), 1 600 € au Groupe d'Entraide Régional pour Mieux Apprendre Ensemble (GERMA), 1 500 € à l'association des femmes africaines de Bagneux et 6 000 € à Perspectives et Médiations.

Pour deux autres associations, l'OBS et le PPCM, nous passons par deux délibérations indépendantes car nous avons déjà deux conventions qui nous lient respectivement à chacune de ces deux structures.

L'association Mimesis quant à elle, qui pilote 6 des 34 dispositifs politiques de la ville, qui a déjà reçu sa part du reversement de la subvention départementale, a été intégrée à la convention d'objectifs que nous avons approuvée au Conseil du 20 septembre dernier.

Je vous rappelle que le Conseil départemental, au titre de la politique de la ville, nous accordera la même subvention en 2017 et en 2018 car cela fait partie du contrat de développement.

Nous avons les mêmes subventions : 2016, 2017 et 2018.

Ce sont trois rapports à adopter.

Avez-vous des questions avant de passer au vote ?...

(Aucune.)

Nous passons au vote.

☞ VOTE : LA DELIBERATION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE

SUBVENTIONS

11/ APPROBATION DE L'AVENANT N° 2 A LA CONVENTION D'OBJECTIFS AVEC L'OFFICE BALNEOLAIS DES SPORTS (OBS) ET AUTORISATION DONNEE A MME LE MAIRE DE LE SIGNER

12/ APPROBATION DE L'AVENANT N° 2 A LA CONVENTION D'OBJECTIFS AVEC LE PPCM ET AUTORISATION DONNEE A MME LE MAIRE DE LE SIGNER

Mme le MAIRE. - Ce sont des avenants qui intègrent les crédits politiques de la ville que nous donne le département.

Monsieur Zani.

M. ZANI. - Merci Madame le Maire. Vous connaissez notre position sur les largesses accordées à certaines associations qui sont nominées à chaque distribution.

D'autres associations au mérite incontestable sont citées une fois par an pour des montants dérisoires.

Une petite piqure de rappel : le montant de la subvention accordée au PPCM en 2016 atteint la somme de 667 000 € et l'OBS un montant de 88 230 €.

Nous avons voté pour la délibération précédente et nous votons contre celle-ci.

Mme le MAIRE. - Il s'agit de reverser les crédits du département.

Nous passons aux votes

M. ROUSSEAU. - Je m'abstiens sur la 11 et je vote contre la 12.

M. MARTIN. - Je vote contre la 11 et la 12.

Mme le MAIRE. - Les autres élus votent pour.

☞ VOTE SUR LA DELIBERATION N° 11 : ADOPTEE A LA MAJORITE, LE GROUPE BAGNEUX DEMAIN LES REPUBLICAINS S'ABSTENANT ET LE GROUPE LES REPUBLICAINS UDI UNION DU CENTRE ET DE LA DROITE VOTANT CONTRE

☞ VOTE SUR LA DELIBERATION N° 12 : ADOPTEE A LA MAJORITE, LE GROUPE BAGNEUX DEMAIN LES REPUBLICAINS ET LE GROUPE LES REPUBLICAINS UDI UNION DU CENTRE ET DE LA DROITE VOTANT CONTRE

13/ APPROBATION DE LA CONVENTION A PASSER AVEC LA COMPAGNIE SOUROS POUR L'ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION DE 16 332 EUROS ET AUTORISATION DONNEE A MME LE MAIRE DE LA SIGNER

Mme le MAIRE. - Nous reprenons l'ensemble des subventions dans une seule convention. Cette association perçoit une subvention de 2 000 € dans le cadre du contrat de développement, de 15 000 € issus de l'enveloppe politique de la ville du contrat de développement territorial et de 1 332 € pour les trois représentations de leur spectacle à la médiathèque concernant l'exposition "Bagneux, des vies bouleversées" sur la commémoration de la guerre de 14-18.

Nous passons au vote.

☞ VOTE : LA DELIBERATION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE

DSP DE MISE EN FOURRIERE AUTOMOBILE, ENLEVEMENT, GARDIENNAGE ET RESTITUTION DES VEHICULES

14/ COMMUNICATION DU COMPTE-RENDU D'ACTIVITE ET FINANCIER ANNUEL, AVEC RESERVES, ET FIXATION DE LA REDEVANCE A PERCEVOIR

M. HADDAD. - Comme vous le savez, l'enlèvement des véhicules épaves ou en stationnement abusif est une nécessité pour des questions de sécurité, d'environnement et de circulation apaisée sur les voies de notre ville.

La convention de Délégation de service public de mise en fourrière automobile qui comprend, outre l'enlèvement, le gardiennage et la restitution des véhicules est confiée depuis 2014 à la Société SNCDR et court jusqu'en mars 2019.

Elle prévoit, cette convention, la production d'un rapport d'activité moral et financier annuel devant nous permettre d'apprécier les conditions et la qualité d'exécution de cette délégation mais également d'estimer le montant de la redevance qui nous est reversé correspondant à 5 % du chiffre d'affaires comme le prévoit l'article 16 de la convention.

La lecture et l'analyse du rapport d'activité confronté au recensement effectué par notre police municipale montrent que le décompte des véhicules enlevés correspond à la réalité du terrain avec des chiffres en augmentation : pour 2015, 319 véhicules enlevés contre 273 en 2014 et 26 véhicules déplacés contre 2 en 2014.

À noter que, pour l'année 2016, fin novembre, il nous reste donc encore un mois, on était au chiffre de 438 véhicules enlevés. Il nous est donc possible de valider ce rapport annuel et de fixer le montant de la redevance 2016 sur l'activité 2015 à percevoir, soit 1 610 €.

La bonne santé financière de la société est cependant difficile à apprécier car les comptes n'ont pas encore été certifiés par un commissaire aux comptes.

Il est donc proposé de valider ce rapport mais avec des réserves sur le compte rendu financier en attente de la certification des comptes par un commissaire aux comptes afin de permettre à la ville de percevoir la redevance contractuelle tout en se réservant le droit de revenir sur ce montant suite à la certification des comptes.

Merci.

Mme le MAIRE. - Merci Monsieur Haddad. Monsieur Zani, je vous en prie.

M. ZANI. - Merci Madame le Maire.

Avoir conclu une délégation de mise en fourrière pour l'enlèvement des véhicules qui entravent la circulation, c'est bien mais quel est le sens de cet accord si la verbalisation qui est le fondement de base de l'enlèvement ne suit pas ?

Permettez-moi, Madame le Maire, un seul exemple aux formes de recours en votre qualité de première magistrate de la ville.

Des travaux importants ont été entamés dans la cité de la Tannerie que vous connaissez bien, des voitures en stationnement, dont une épave, gênaient la poursuite du goudronnage sur la chaussée.

Nous remercions la police municipale qui s'est déplacée à deux reprises pour constater ces infractions sans pouvoir verbaliser sur un lieu privé.

Plusieurs lettres recommandées de la part de Paris Habitat à l'adresse du commissariat de Bagneux sont restées sans effet.

Plusieurs appels téléphoniques de la gardienne, j'étais témoin, ont connu le même traitement.

Je suis intervenu personnellement auprès du commissariat de Bagneux pour que le service envoie, le 23 novembre, je dis bien 23 novembre, une équipe de policiers pour marquage des roues du véhicule en cause.

On a marqué les roues sur la chaussée pour voir s'il se déplace. Sans dresser de contravention, l'enlèvement sera fait le 30 novembre, c'est-à-dire 7 jours plus tard, nous dit-on, puis reporté à la date du 5 décembre. Pendant ce temps, les travaux sont un peu décalés, on goudronne autour des voitures en stationnement.

J'ai appelé le mercredi 7 décembre pour m'entendre dire : adressez-vous à la police municipale alors que celle-ci n'a pas de réquisition de la part de la copropriété pour ce genre d'action, puis qu'il fallait rappeler l'après-midi sans qu'un officier de permanence soit disponible.

Après avoir prévenu mon interlocuteur que je signalerais cet événement lors de ce Conseil municipal d'aujourd'hui, le miracle s'est produit par l'enlèvement du véhicule aujourd'hui même à 9 heures du matin.

La police municipale est venue deux fois pour constater. Nous avons même discuté. Elle m'a dit : ils vous renvoient vers nous, mais nous ne pouvons rien faire.

Ils disent à la gardienne d'appeler la police municipale pour l'enlever. Ce n'est pas possible et ils savent que ce n'est pas vrai.

Ils sont venus à 9 heures du matin aujourd'hui même ! La question qui se pose, Madame le Maire, est la suivante : un véhicule peut-il être mal garé sur la voie publique durant des mois, cela fait des mois que ce véhicule est garé, faisant l'objet de plusieurs signalements a été mis en fourrière 20 jours après que les services de police ont dûment constaté l'infraction aux règles de stationnement des véhicules automobiles.

20 jours. Durant 20 jours, il n'a pas bougé. Il n'y a pas de roues, c'est plein de Mondial Moquette. C'est une cave, ce n'est pas un véhicule. Ce n'est même pas un véhicule roulant. Ils ne l'ont même pas enlevé 20 jours après l'avoir marqué, c'est inadmissible.

Vous devez, Madame le Maire, intervenir auprès de Monsieur le commissaire pour que des choses comme celles-là ne se reproduisent plus.

Merci.

Mme le MAIRE. - D'autres interventions ? Monsieur Rousseau.

M. ROUSSEAU. - Merci Madame le Maire.

Vous savez que c'est un sujet sur lequel je suis très souvent intervenu les années précédentes. Je note quand même une évolution : la volonté d'avancer sur ces points. J'en signale moins dans mon quartier, c'est plutôt bon signe.

Cette année, j'ai un exemple rue Pluchet. Entre le premier signalement et l'enlèvement, 4 mois se sont écoulés. Il reste encore des efforts à faire, mais c'est quand même mieux qu'il y a 2 ou 3 ans où, l'été, on signalait une vingtaine de véhicules.

Merci.

Mme le MAIRE. - Tout le monde a bien compris qu'il y a la voirie publique et la voirie privée.

Évidemment, ce sont des choses compliquées car sur les voies privées notamment des bailleurs ou des copropriétés, mais c'est souvent le cas avec les bailleurs de logements sociaux, il faut que des réquisitions de leur part soient faites. Elles ne le sont pas toujours. Là, elles l'étaient, mais elles ne le sont pas toujours.

Il y a de la vigilance à assurer de la part des bailleurs en accord avec le Commissariat de police pour que sur la partie qui ne dépend pas de l'intervention municipale, on puisse agir de bonne manière et dans des délais rapprochés. C'est un sujet de discussion relativement fréquent entre partenaires. Nous sommes donc bien au courant.

Il faut approuver le rapport 2015.

C'est une communication. Nous devons prendre acte, avec ces réserves, du compte rendu financier, en attente de la certification des comptes par un commissaire aux comptes, afin de permettre malgré tout, à la ville, de percevoir la redevance contractuelle.

AMÉNAGEMENT URBAIN

OPERATION D'AMENAGEMENT DE LA ZAC ECOQUARTIER VICTOR HUGO – BAGNEUX

15/ SOLLICITATION DU PREFET POUR L'OUVERTURE D'UNE ENQUETE PARCELLAIRE AU BENEFICE DE L'EPFIF SUR LE SECTEUR 4 DE LA ZAC ECOQUARTIER VICTOR HUGO

Mme BOUDJENAH. - Cela concerne le secteur 4 de la Zac écoquartier Victor Hugo. Vous l'avez sur le plan annexé à la délibération. Il s'agit de tout le secteur compris entre les rues Courbet, Romain Rolland en descendant jusqu'à la rue de Verdun.

Pour résumer, la Semaba avait obtenu le bénéfice de l'arrêté de DUP en septembre 2014 et de l'arrêté de cessibilité en février 2015. Je vous rappelle que la ville a passé une convention cadre avec l'EPF, à l'époque avec l'EPF 92, pour acquérir et porter du foncier dans ce que l'on appelait le secteur pré-opérationnel métro Victor Hugo. Or, dans le cadre de l'arrêté de DUP de septembre 2014, il s'agissait de permettre à l'EPF d'acquérir des parcelles non maîtrisées dans les secteurs 1, 2, 3 et 6 de la Z.A.C. Nous avons exclu le secteur 4 en raison du fait que la réalisation des projets dans ce secteur était plus tardive : nous avons confié à l'EPF la poursuite du travail dans le cadre de négociations amiables.

Néanmoins, depuis, entre les difficultés rencontrées par l'EPF avec certains propriétaires pour faire aboutir des négociations et le blocage lié à l'impossibilité pour les vendeurs de profiter d'avantages fiscaux dont ils bénéficieraient dans le cadre d'une expropriation, nous avons réfléchi au fait de doter l'EPF de la capacité d'exproprier aussi sur ce secteur.

Pour cela, il faut mener une enquête parcellaire au profit de l'établissement public foncier d'Île-de-France sur ce secteur 4 de la Z.A.C.

Il est proposé ce soir de délibérer pour solliciter le préfet pour l'ouverture de cette enquête vont vous avez le calendrier sous les yeux.

Elle se tiendrait donc du 23 janvier au 23 février 2017 inclus.

Mme le Maire. - Nous passons au vote ?...

☉ VOTE : LA DELIBERATION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE

Mme le Maire. - Je vous remercie.

OUVERTURE DES COMMERCES DE DETAIL LES DIMANCHES

16/ AVIS CONSULTATIF DU CONSEIL MUNICIPAL SUR L'OUVERTURE DES COMMERCES DE DÉTAIL LES DIMANCHES POUR L'ANNEE 2017 A BAGNEUX

Mme le MAIRE. - Cela concerne 5 dimanches.

Il y a deux listes, l'une concerne toutes les catégories de commerces sauf le commerce de détail de véhicules et d'équipements automobiles et l'autre les commerces de véhicules d'équipements automobiles et ou de motocycles qui ont demandé des dates différentes.

M. MARTIN. - L'ouverture des commerces le dimanche fait toujours débat. Des gens y sont favorables tandis que d'autres le sont moins. Près de la moitié des Français dispose aujourd'hui d'un accès à une offre commerciale le dimanche à proximité de leur domicile principalement des commerces de bouche.

De même à Bagnaux, un grand nombre de commerces de bouche sont ouverts le dimanche matin et, pour certains, ouverts le dimanche après-midi.

L'ouverture de plus de commerces le dimanche est justifiée dans une ville animée qui a une offre de commerces suffisamment attrayante vécue comme un temps de loisirs, ce qui n'est pas le cas de Bagnaux.

Autant pour la catégorie des vendeurs de voitures et motos, l'ouverture quelques dimanches paraît justifiée. En revanche, pour les autres commerces, en dehors de ceux qui sont déjà ouverts, nous n'en voyons pas l'utilité et je ne suis pas sûr que les commerces soient en majorité preneurs pour ouvrir le dimanche.

Je rappelle que les deux arguments principaux avancés par les opposants à l'ouverture, le dimanche, sont, d'une part, la remise en cause d'un acquis social et, d'autre part, la volonté de préserver la spécificité du dimanche.

M. ROMERO AGUILA. - Monsieur Martin, on s'inscrit, là, dans quelque chose d'assez traditionnel puisque l'on revient à ce qui était habituel : cinq dimanches. Nous ne sommes pas allés au-delà pour deux raisons : pour celle que vous indiquez vous-même. Nous pourrions faire en sorte d'aller jusqu'à 12 dimanches, un dimanche sur quatre, soit 23 % dans l'année. Ce n'est pas l'option choisie, néanmoins et j'imagine que vous y serez sensibles, nous avons essayé de tenir compte de l'avis des commerçants du secteur automobile et motocycle qui souhaitent avoir des dimanches différenciés.

Nous avons fait deux propositions, la première, la proposition habituelle. Il n'est pas scandaleux de dire que le premier dimanche de la période des soldes d'hiver peut être un élément intéressant, que le premier dimanche de la période des soldes d'été de la même manière, que le premier dimanche précédant le jour de Noël peut être également utile ainsi que le jour de la fête des mères pour équilibrer en partie le calendrier commercial et, enfin, le 25 septembre qui est la fête des vendanges. On ne peut pas dire que cette fête n'est pas animée car c'est le moment fort de la ville.

J'entends ce que vous dites et je pense qu'il y a un vrai débat sur cette question.

Du coup, il a été quand même proposé quelque chose d'assez équilibré. La distinction que nous avons faite concerne un secteur très présent même si l'on ne s'en rend pas compte dans la ville de Bagneux puisque le secteur automobile est très présent. Sur l'avenue Aristide Briand, l'ensemble des marques de véhicules est présent. Puisque c'est un élément demandé de leur part, il nous semblait plutôt positif de leur répondre, tout cela en restant dans le cadre des cinq jours pour ne pas dépasser et ne pas aller à l'encontre des arguments assez recevables que vous avancez sur la dénaturation même du dimanche comme jour de repos, chacun pour des raisons différentes mais un jour de repos quand même.

Mme le MAIRE. - C'est hors commerces de bouche. Cela ne s'adresse pas aux boulangeries, boucheries, etc. puisque ces commerces ont le droit d'ouvrir.

M. MARTIN. - Nous comprenons bien que les commerces de voitures et de motos ouvrent de temps en temps le dimanche. Nous sommes bien d'accord avec cela.

Quels autres commerces... ? J'ai bien compris qu'il y avait deux catégories, celles des voitures et des motos et celles des autres commerces.

Mme le MAIRE. - Ce sont par exemple les petits commerçants qui sont dans le vestimentaire, ce sont aussi les librairies, etc. Il y en a peu sur la commune, un peu dans le centre-ville. Je rappelle que, pour ceux qui demandaient 12 dimanches, cela a été délibéré par la métropole du Grand Paris. Cela ne relève plus de la compétence communale. Cela a été délibéré au dernier conseil métropolitain. Nous n'avions pas fait de demande pour 12 dimanches.

En fait, la délibération est la même que l'année dernière.

M. MARTIN. - Est-on obligé de leur imposer des dimanches et peut-on leur laisser le choix des dimanches à ouvrir jusqu'à hauteur de 12 dimanches maximum, évidemment ?

Mme le MAIRE. - Nous ne pouvons pas leur laisser ce choix. Le Conseil municipal doit délibérer, ou la métropole si c'est plus de 5 dimanches. Nous sommes obligés de fixer nous-mêmes les dates au Conseil municipal, c'est pour cela qu'Adeline Chartier, notre responsable des commerces de la ville, a appelé pas mal de commerçants concernés. C'est pour cela que vous avez une liste différente, comme l'expliquait Roberto Romero puisque les constructeurs automobiles ont préféré d'autres dates. Nous nous sommes donc mis d'accord avec eux pour proposer des dates qui leur convenaient et pas leur imposer des dates qu'ils ne souhaitent pas.

M. ZANI. - Une précision, l'esprit de la loi pour les commerces qui ouvrent le dimanche a été dirigé vers les villes touristiques dans un premier temps.

M. Romero dit que l'on a choisi cinq jours et non pas douze.

Comme le dit très justement Mme le Maire, le choix de douze dimanches par an était subordonné à l'autorisation de la métropole du Grand Paris. Oui, je vous le dis. Merci Madame le Maire de me le confirmer de la tête. J'aurais été très étonné que la métropole du Grand Paris nous accorde les 12 dimanches car Bagneux est une superbe ville, mais pas une ville touristique. Il n'y a pas d'hôtellerie, etc.

M. ROMERO AGUILA. - Excusez-moi Monsieur Zani, si l'on veut aller au-delà des cinq, il faut faire la demande à la métropole du Grand Paris. J'ai dit que nous n'avions pas le choix de ne pas le faire. Si l'on veut aller au-delà, il faut faire cette demande. La question n'est pas seulement touristique, c'est aussi une question de choix philosophique que l'on peut faire là-dessus.

Je rappelle qu'une ville qui s'appelle Paris qui je pense a quelques atouts touristiques, a choisi de ne pas le faire car elle a des caractéristiques spécifiques qui ne l'obligent pas à aller au-delà de ces journées. Elle a des zones touristiques spécifiques. Mme Hidalgo s'est prononcée contre.

Mme le MAIRE. - Je suis satisfaite de voir que tout le Conseil municipal n'est pas pour le travail du dimanche.

Bravo.

Mme MOUTAOUKIL. - Pas pour les mêmes raisons, Madame le Maire.

Mme le MAIRE. - Je vous invite à convaincre celles et ceux sur lesquels vous avez un peu d'influence.

Nous passons au vote.

☞ VOTE : LA DELIBERATION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE

MISE EN PLACE DES AIDES DIRECTES PREVUES AU TITRE DE LA TROISIEME TRANCHE DU DISPOSITIF FISAC

17/ APPROBATION DU RÈGLEMENT D'ATTRIBUTION DES AIDES DIRECTES PREVUES DANS LE CADRE DU DISPOSITIF FISAC

M. ROMERO AGUILA. - Cette délibération porte sur la mise en place des aides prévues au titre de la troisième tranche du dispositif FISAC, un dispositif d'appui aux commerçants sur un certain nombre de travaux.

Il est proposé que les aides publiques qui représentent 125 200 € inscrites au budget prévisionnel 2016 au chapitre 204 du budget d'investissement intègrent l'avance qui sera faite par la ville de la part du FISAC, de l'État, c'est-à-dire 57 200 € car c'est la ville qui avance les fonds, le solde de 68 000 € restant à la charge de la ville.

Le reste est à la charge des entreprises éligibles. C'est un financement tripartite qui se fait sur ce montant.

Les différents taux de participation sont précisés en fonction de la nature des travaux. Vous avez des travaux d'embellissement des vitrines ou des travaux de mise aux normes d'accessibilité des locaux commerciaux ou des travaux de sécurisation des locaux.

En fonction de la nature de ces travaux, un pourcentage varie.

Pour être versée, la subvention au titre du FISAC doit avoir reçu un avis favorable du Comité des aides directes dont la liste du Comité d'attribution vous a été fournie.

Il vous est proposé d'approuver le règlement d'attribution de ces aides directes prévues dans le cadre de la convention d'opérations collectives au titre du FISAC que vous avez annexée à la présente délibération.

M. MARTIN. - Nous sommes très étonnés que personne de l'opposition ne soit représenté dans ce comité d'aide directe.

Vous connaissez notre attachement au commerce et à son impact sociologique dans les quartiers. Nous avons toujours défendu les commerces d'autant plus que, dans notre groupe, nous avons une ancienne présidente de l'association des commerçants.

Une question annexe complémentaire par rapport à ce dossier, pouvez-vous nous apporter des précisions sur les travaux de mise aux normes d'accessibilité ? Ce sont des choses qui sont obligatoires. Quel est le pourcentage de commerces aux normes d'accessibilité sur Bagneux ? Combien de commerces ont déposé un dossier et ont obtenu un avis favorable pour ces travaux de mise aux normes d'accessibilité ?

M. ROMERO AGUILA. - Sur le dernier point, nous vous ferons passer les informations précises.

Sur la question de l'accessibilité des locaux commerciaux, un retard a été pris globalement dans l'ensemble du pays. Nous aurions dû avoir la fin des travaux en janvier 2015, de mémoire. Simplement, la réalité est aussi celle des investissements faits par les commerçants.

Une certaine libéralité a été accordée. Les travaux doivent être mis aux normes. Il me semble de mémoire qu'à partir de la mi-2017 nous serons sur des contrôles beaucoup plus précis avec des amendes éventuelles.

Je reviendrai vers vous pour vous donner précisément le nombre de commerces.

Mme le MAIRE. - Sur la commission d'attribution, j'ai entendu votre demande. Je n'ai pas la réponse. Nous regarderons s'il y a une réglementation et s'il est possible d'ajouter des élus. Nous reviendrons vers vous.

Nous passons au vote.

☞ VOTE : LA DELIBERATION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE

Mme le MAIRE. - J'ai entendu votre demande.

M. ZANI. - Nous avons modifié notre vote, Madame le Maire, suite à votre intervention.

Mme le MAIRE. - J'ignore s'il y a un nombre d'élus précis. Je vais le vérifier techniquement.

ZAC MOULIN BLANCHARD

18/ MODALITES DE CALCUL DE LA PARTICIPATION DES CONSTRUCTEURS DUE AU TITRE DE L'ARTICLE L.311-4 DU CODE DE L'URBANISME

Mme le MAIRE. - On vous propose de calculer la participation des constructeurs sur la Z.A.C. Blanchard.

Mme BOUDJENAH. - On vous propose de fixer le montant de la participation des constructeurs en raison d'une des dernières opérations à faire dans la Z.A.C. Blanchard, une opération mobilière à l'angle des rues Salvador Allende et de Fontenay. Or, sur ce périmètre, le constructeur qui va réaliser l'opération va le faire sur un foncier dont il n'a pas à acquérir une partie auprès de l'aménageur. Dans ce cas, l'aménageur peut appeler une participation.

Après les calculs qui sont bien expliqués dans le rapport, le montant est fixé à 121 € du mètre carré.

Mme le MAIRE. - Merci.

Nous passons au vote.

☞ VOTE : LA DELIBERATION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE

CESSION IMMOBILIERE**19/ CESSION D'UN TERRAIN SIS 41-43 RUE DE VERDUN A LA SCP COOPIMMO**

Mme le MAIRE. - Il s'agit du 41-43 rue de Verdun à l'angle de la rue de Verdun et de la rue Chopin. Nous avons prévu des logements et, en rez-de-chaussée, un réseau d'assistantes maternelles, RAM du nord. Nous vous proposons d'approuver la cession à la SCP Coopimmo pour un montant de 1 376 000 € et de prendre acte de la proposition de Coopimmo qui est de céder pour un montant de 1 200 € HT du mètre carré le volume immobilier en rez-de-chaussée pour accueillir le RAM et de l'autoriser à déposer un permis de construire.

Il s'agit de relogement en accession à la propriété à 4 200 € du mètre carré avec une T.V.A. à 5,5.

C'est un terrain vague depuis de très nombreuses années qui nous pose pas mal de soucis.

Cela nous permet à la fois de réaliser notre réseau d'assistantes maternelles et de construire quelques logements.

Nous passons au vote.

☞ VOTE : LA DELIBERATION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE

TRANSACTION IMMOBILIERE**20/ ACQUISITION TERRAIN BATI CADASTRE SECTION AE N° 94 SIS 4, SENTIER DES BRUGNAUTS**

Mme BOUDJENAH. - Le plan est inséré dans le rapport.

On propose d'acquérir un terrain de 177 m² aux 4 sentiers des Brugnauts qui se trouve être entre un bien que la ville possède déjà dans lequel nous avons installé la régie de quartier et un terrain qui appartient à la Semaba actuellement en friche. Nous avons donc été sollicités par les ayants droit à la succession de Mme Kergoat qui habitait auparavant dans ce pavillon pour acquérir ce bien, sachant que c'est une opportunité pour maîtriser totalement le côté droit en descendant du sentier des Brugnauts.

La ville a commencé à acheter dans ce périmètre dans l'idée de réaliser des aménagements en mettant en valeur le sentier des Brugnauts qui relie la rue la Fontaine et la rue de la Lisette, qui pourrait contribuer à désenclaver tout ce secteur.

Aujourd'hui, il n'y a pas de projet prédéfini d'élargissement ou d'aménagement pour maintenir ce sentier piéton. Nous vous proposons d'acquérir cette parcelle pour se donner les moyens plus tard de vous proposer des aménagements mettant en valeur ce sentier.

Nous nous sommes mis d'accord avec les ayants droit pour acquérir la parcelle au prix de 285 000 €, le prix ayant été estimé par France Domäne.

M. ZANI. - D'abord, nous ne savons pas à quoi cette acquisition est destinée très précisément. Ensuite, nous considérons que le montant de la transaction n'est pas une bonne opération financière (285 000 €) compte tenu de la situation du bien et de sa surface habitable de 58 m². Ce qui porte le mètre carré à 4 914 €.

C'est pourquoi nous nous abstenons.

C'est marqué dans votre dite délibération du reste.

Mme le MAIRE. - C'est le prix du marché. Nous faisons une transaction sur l'avis donné par France Domaine. C'est toujours trop cher d'ailleurs, mais en même temps, nous sommes, avec le propriétaire auquel nous achetons, obligés de respecter le prix de France Domaine. Nous n'avons pas trop le choix.

Mme MEKER. - Monsieur Zani, vous posez la question de : que va-t-on faire de tout cela un jour ? Effectivement, c'est la question qui est posée. Nous voyons que, dans la délibération d'aujourd'hui, il est indiqué que tout ceci doit se faire en lien avec la destination résidentielle de la zone et en concertation avec les habitants.

C'est vrai que cette petite sente peut être embellie, valorisée comme il est dit, mais c'est une des circulations douces de Bagneux qui débouche en face d'un sentier de randonnée qui abrite en dessous les canalisations de la géothermie, qui débouche devant une réserve de biodiversité pédagogique.

On imagine mal qu'un jour cette voie devienne une rue à sens unique. Je pense qu'il est très intéressant qu'on la garde, pas forcément dans son jus, mais dans sa première utilisation, c'est-à-dire une liaison piétonne en lien avec le nouveau quartier qui aura d'autres exutoires et qui, là, pourra descendre la colline et profiter du paysage à travers cette sente.

Mme BOUDJENAH. - Encore une fois, comme vient de le dire Pascale, aucun projet n'est arrêté. Cela se fera évidemment en concertation avec les habitants, à commencer par les riverains directs du sentier des Brugnauts.

En fait, ces acquisitions dans ce périmètre s'inscrivent dans un très vieux plan. Je ne me souviens même plus de l'année, nous n'étions ni l'une ni l'autre adjointes. Il date d'avant la conception de l'opération de renouvellement urbain du sud. Une étude urbaine avait été menée par la commune jusqu'à ce niveau et qui avait esquissé l'idée que ce sentier serve à contribuer à désenclaver le sud, mais sans pour autant prédéterminer si c'était une circulation douce qui était maintenue, une rue à sens unique ou pas, etc.

Aujourd'hui, les choses en sont encore là. Je partage complètement ce que vient de dire Pascale Meker sur le fait que la vue que l'on a depuis le début de ce sentier jusqu'à l'avenue Foch non seulement est à préserver mais sans doute à mieux exploiter. Le sentier est relativement étroit. Peut-être qu'en l'élargissant un peu, il pourrait permettre de bénéficier encore plus de cette vue.

Aujourd'hui encore une fois, il n'y a pas de projet préétabli.

En fonction de l'aménagement de la DGA qui ne se trouve pas loin de l'autre côté et d'une partie de ce que l'on pourrait faire sur le terrain de la Lisette comme inscrit au PLU, nous pourrions envisager une cohérence d'aménagement avec ce que l'on pourrait faire de ce sentier des Brugnauts.

Encore une fois, il s'agit simplement d'augmenter notre réserve foncière sur ce secteur. Je crois que c'est de bonne politique.

M. BORLANT. - Je crois qu'il y a une erreur sur la surface. C'est 177 m² et non 58 m². C'est le pavillon qui fait 58 m².

Mme le MAIRE. - Il y a la surface du terrain et celle du pavillon. Nous passons au vote.

☞ VOTE : LA DELIBERATION EST ADOPTEE A LA MAJORITE, LE GROUPE BAGNEUX DEMAIN LES REPUBLICAINS ET LE GROUPE LES REPUBLICAINS UDI UNION DU CENTRE ET DE LA DROITE S'ABSTENANT

CONCESSION PUBLIQUE D'AMENAGEMENT PORTANT SUR L'OPERATION DE RENOUVELLEMENT URBAIN DU QUARTIER DIT « DES TERTRES ET DES CUVERONS » :

21/ APPROBATION DU COMPTE RENDU FINANCIER ANNUEL DE LA SEM 92 POUR L'ANNEE 2016 - AUTORISATION DONNEE A MME LE MAIRE DE SIGNER L'AVENANT N° 7 A LA CONCESSION D'AMENAGEMENT DES TERTRES ET DES CUVERONS

Mme le MAIRE. - Nous avons le compte rendu financier annuel de Citallios, ex-sem 92 pour l'année 2016 sur l'ORU du quartier des Tertres et des Cuverons.

Vous avez tous les éléments dans la délibération.

Le bilan financier présenté est cohérent. Il permet de finaliser l'opération de l'ORU des quartiers sud dans de bonnes conditions.

Il s'agit de prendre acte de ce compte rendu financier et donc de prolonger par voie d'avenant pour 15 mois cette convention avec Citallios. Je vous rappelle que l'opération AFL des Nouveaux Constructeurs est lancée mais n'est pas terminée. Elle le sera début 2018 et la réinstallation de la pharmacie et de la supérette n'est pas encore réalisée.

On prolonge la convention de 15 mois pour permettre de terminer complètement l'opération.

Nous passons au vote.

☞ VOTE : LA DELIBERATION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE

SERVICES TECHNIQUES

MARCHE OPERATION D'ENTRETIEN ET DE TRAVAUX NEUFS DES VOIRIES COMMUNALES

22/ AUTORISATION DONNEE A MME LE MAIRE DE SIGNER LE MARCHE

Mme le MAIRE. - Nous avons un accord-cadre conclu pour la période allant du 1^{er} janvier au 31 décembre 2017 qui peut être reconduit pour une période successive d'un an dans la limite de trois ans.

C'est la Moderne et Colas qui a été retenue en CAO.

Nous passons au vote.

☞ VOTE : LA DELIBERATION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE

MARCHE TRAVAUX D'ENTRETIEN ET DE GROSSES REPARATIONS DANS LES BATIMENTS COMMUNAUX

23/ AUTORISATION DONNEE A MME LE MAIRE DE SIGNER LES MARCHES CORRESPONDANTS (13 LOTS)

Mme le MAIRE. - Les marchés arrivent à expiration le 31 décembre. Il convient de les renouveler.

La commission d'appel d'offres se réunira le 5 janvier.

Nous passons au vote.

➤ **VOTE : LA DELIBERATION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE**

MARCHE FOURNITURE MAGASIN DU CENTRE TECHNIQUE MUNICIPAL

24/ AUTORISATION DONNEE A MME LE MAIRE DE SIGNER LES MARCHES CORRESPONDANTS (9 LOTS)

Mme le MAIRE. - Cela concerne les équipements divers de quincaillerie, de plomberie de menuiserie, de maçonnerie, d'électricité, etc.

La CAO a eu lieu le 8 décembre et a attribué les lots. Vous avez la liste des entreprises.

Seul le lot n° 9 a été infructueux. Il sera relancé.

Nous passons au vote.

➤ **VOTE : LA DELIBERATION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE**

SUBVENTION/DEVELOPPEMENT DURABLE

25/ AUTORISATION DONNEE A MME LE MAIRE DE DEPOSER UN DOSSIER DE DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU SYCTOM DANS LE CADRE DU PROJET D'AGROCITÉ

Mme le MAIRE. - Nous délibérons pour demander une subvention au Sycotom dans le cadre du projet d'Agrocité. Nous déposons un dossier.

Nous passons au vote.

➤ **VOTE : LA DELIBERATION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE**

| |
|---------------------------------|
| SYNDICATS INTERCOMMUNAUX |
|---------------------------------|

SIGEIF

26/ AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL SUR L'ADHESION AU SIGEIF DE L'ETABLISSEMENT PUBLIC GRAND PARIS SEINE OUEST POUR LA COMPETENCE EN MATIERE DE DEVELOPPEMENT DES ENERGIES RENOUVELABLES ET DE L'EFFICACITE ENERGETIQUE

Mme le MAIRE. - Chaque fois qu'une nouvelle commune adhère, il faut donner notre accord.

Nous passons au vote.

➤ **VOTE : LA DELIBERATION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE**

SIPPEREC

27/ COMMUNICATION DU RAPPORT D'ACTIVITE DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE LA PERIPHERIE DE PARIS POUR LES ENERGIES ET LES RESEAUX DE COMMUNICATION POUR L'ANNEE 2015

Mme le MAIRE. - Avez-vous des questions ou des remarques sur ce rapport ?...

(Aucune.)

Il est pris acte à l'unanimité.

ÉDUCATION

FRAIS DE SCOLARITE

28/ APPROBATION DE LA CONVENTION RECIPROQUE ENTRE LA COMMUNE DE BAGNEUX ET LA COMMUNE DE MASSY RELATIVE A LA PRISE EN CHARGE DES FRAIS AFFERENTS A L'ACCUEIL DES ENFANTS EN DEROGATION SCOLAIRE EN CLIS ET/OU EN CLIN POUR LES RESTAURATIONS SCOLAIRES ET AUTORISATION DONNEE A MME LE MAIRE A LA SIGNER

Mme le MAIRE. - Nous en accueillons un ou deux enfants. Nous avons passé un accord avec eux.

Nous passons au vote.

⇒ VOTE : LA DELIBERATION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE

FOURNITURE DE PAPETERIE ET TRAVAUX MANUELS, MATERIEL DIDACTIQUE ET LIVRES SCOLAIRES POUR LES ENFANTS DE 0 A 13 ANS – AUTORISATION DONNEE A MME LE MAIRE DE SIGNER LES AVENANTS DE PROLONGATION

29/ AVENANT N° 1 AVEC L'ENTREPRISE CENTRALE INTERPROFESSIONNELLE D'ACHAT – MAJUSCULE (LOT 1)

30/ AVENANT N° 1 AVEC LA SOCIETE PICHON (LOT 2)

31/ AVENANT N° 1 AVEC LA SOCIETE PICHON (LOT 3)

Mme le MAIRE. - Nous prolongeons le marché de 2 mois jusqu'au 4 avril 2017 avant de relancer les marchés. Nous faisons un avenant n° 1 avec l'entreprise centrale interprofessionnelle d'achat - Majuscule pour le lot n° 1, un avenant n° 1 pour le lot n° 2 avec la Société Pichon et un avenant n° 1 pour le lot n° 3 avec la Société Pichon.

Ces trois délibérations portent sur le même sujet.

Nous passons aux votes.

⇒ VOTE SUR LA DELIBERATION N° 29 : ADOPTEE A L'UNANIMITE

⇒ VOTE SUR LA DELIBERATION N° 30 : ADOPTEE A L'UNANIMITE

⇒ VOTE SUR LA DELIBERATION N° 31 : ADOPTEE A L'UNANIMITE

PETITE ENFANCE

FONCTIONNEMENT DE LA STRUCTURE ASSOCIATIVE MULTI-ACCUEIL ARC-EN-CIEL

32/ APPROBATION D'UNE NOUVELLE CONVENTION CONTRACTEE AVEC L'ASSOCIATION I.E.P.C (INSTITUT D'EDUCATION ET DES PRATIQUES CITOYENNES) RELATIVE AU FONCTIONNEMENT DE LA STRUCTURE ASSOCIATIVE MULTI-ACCUEIL ARC-EN-CIEL ET AUTORISATION DONNEE A MME LE MAIRE A LA SIGNER

Mme le MAIRE. - Il s'agit d'approuver la nouvelle convention avec l'association I.E.P.C. pour la crèche Arc-en-ciel.

Avez-vous des questions ?...

(Aucune.)

Nous passons au vote.

☞ **VOTE : LA DELIBERATION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE**

Mme le MAIRE. - Je vous remercie.

| |
|---------------|
| TARIFS |
|---------------|

SPORTS

33/ CENTRE D'HEBERGEMENT RENE ROUSSEAU

Mme le MAIRE. - On revalorise les tarifs de 1 %.

Nous passons au vote

☞ **VOTE : LA DELIBERATION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE**

34/ LOCATION DES INSTALLATIONS SPORTIVES

☞ **VOTE : LA DELIBERATION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE**

CULTURE/PAIEMENT DES USAGERS

35/ APPROBATION DU PAIEMENT DES USAGERS AU PROROTA DES ATELIERS MIS EN PLACE PAR LA VILLE

Mme le MAIRE. - Nous proposons que les usagers payent au prorata du nombre de mois qu'ils passent à l'atelier.

Nous passons au vote

☞ **VOTE : LA DELIBERATION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE**

ÉQUIPEMENTS MUNICIPAUX

36/ LOCATION DE LA SALLE DES FETES LEO FERRE

37/ LOCATION DE LA SALLE MARC LANVIN

38/ LOCATION DES SALLES GABRIEL PERI ET FOYER COUDON POUR LES PARTICULIERS

39/ LOCATION DES TARIFS DE LOCATION DES SALLES MUNICIPALES POUR LES ORGANISMES ET ENTREPRISES DE BAGNEUX (GABRIEL PERI, FOYER COUDON, PAUL VAILLANT COUTURIER, FOYER CROS, SALLE COSSON, SALLE MARTY, SALLE DES BAS LONGCHAMPS, SALLE DE REUNION DE LA MAISON DES SPORTS ET DE LA CAFETERIA DU PARC OMNISPORTS) POUR L'ANNÉE 2017

Mme le MAIRE. - Avez-vous des questions ?...

(Aucune.)

Nous passons aux votes.

☞ **VOTE SUR LA DELIBERATION N° 36 : ADOPTEE A L'UNANIMITE**

☞ **VOTE SUR LA DELIBERATION N° 37 : ADOPTEE A L'UNANIMITE**

☞ **VOTE SUR LA DELIBERATION N° 38 : ADOPTEE A L'UNANIMITE**

☞ **VOTE SUR LA DELIBERATION N° 39 : ADOPTEE A L'UNANIMITE**

MME LE MAIRE. - JE VOUS REMERCIE.

CIMETIERE COMMUNAL

40/ RELEVEMENT DES TARIFS DES PRESTATIONS NECESSAIRES AUX OBSEQUES, INHUMATIONS ET EXHUMATIONS ET CREATION DE NOUVEAUX TARIFS POUR DE NOUVELLES PRESTATIONS A COMPTER DU 1ER JANVIER 2017

41/ AUTORISATION DE VENTE DE MONUMENTS FUNERAIRES, CAVEAUX ET OBJETS FUNERAIRES D'OCCASION ET MODALITES DE FIXATION DES TARIFS MARCHES COMMUNAUX /CONTRAT D'EXPLOITATION DES MARCHES D'APPROVISIONNEMENT

Mme le MAIRE. - Nous proposons un nouveau service aux habitants. Nous avons le droit de le faire. Cela évite de mettre tout cela à la benne. Cela permet aux gens de bénéficier de tarifs beaucoup moins élevés que ceux qu'ils peuvent avoir aujourd'hui.

Avez-vous des remarques ?...

(Aucune.)

Nous passons aux votes.

➤ **VOTE SUR LA DELIBERATION N° 40 : ADOPTEE A L'UNANIMITE**

➤ **VOTE SUR LA DELIBERATION N° 41 : ADOPTEE A L'UNANIMITE**

42/ REVALORISATION DES TARIFS DES DROITS DE PLACE, DE LA REDEVANCE D'ANIMATION ET DE STATIONNEMENT

Mme le MAIRE. - Ce sont des petites revalorisations approuvées en commission des marchés.

Nous passons au vote.

➤ **VOTE : LA DELIBERATION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE**

| |
|-------------|
| CCAS |
|-------------|

HANDICAP/RAPPORT DE LA COMMISSION COMMUNALE POUR L'ACCESSIBILITE

43/ COMMUNICATION DU RAPPORT 2015 DE LA COMMISSION COMMUNALE D'ACCESSIBILITE AUX PERSONNES HANDICAPEES, SUR L'ETAT DES LIEUX DE L'ACCESSIBILITE DU CADRE BATI EXISTANT, DE LA VOIRIE, DES ESPACES PUBLICS

Mme HOURS. - Je précise que c'est le rapport pour l'année 2015 qui arrive un peu tard en 2016.

La nouveauté par rapport aux années précédentes, c'est que cette commission communale pour l'accessibilité doit tenir à jour la liste des établissements recevant du public qui ont élaboré un Ad'AP. Cela rejoint un peu la question posée précédemment pour les commerces à ce propos.

Vous avez dans le rapport le détail des rues et aménagements de voiries effectués en 2015. Il y en a un certain nombre. Chaque année, il y a un peu plus de places de stationnement réservées aux personnes à mobilité réduite. Cela paraît peut-être modeste, nous n'en sommes qu'à 95 et en étions à 93 en 2015, mais tous les efforts que la ville peut faire ne servent à rien si ces places ne sont pas respectées par l'ensemble des citoyens sur la ville.

Un des problèmes de ces places de stationnement est qu'elles sont occupées bien souvent par des gens qui n'ont rien à y faire. Ce n'est pas d'en faire plus qui résoudra le problème.

Concernant les transports, un progrès sensible est fait. Vous avez le total des arrêts accessibles. 82 % sur la commune et 90 % des arrêts de bus situés sur la voirie communale sont accessibles. Pour les voies départementales, cela va un peu plus lentement.

Sur les ERP, le gros travail de 2015 a consisté à déposer les Ad'AP pour des bâtiments communaux et des bâtiments privés. Vous avez un petit compte rendu en dernière page du rapport.

41 établissements recevant du public sont accessibles. Globalement, 50 Ad'AP et 4 Ad'AP patrimoine ont été déposés.

Qu'est-ce qu'un Ad'AP patrimoine ? C'est un Ad'AP qui permet, pour des raisons d'impossibilité d'aménagement notoire à cause de la valeur du patrimoine, du bâtiment, d'avoir une dérogation à l'accessibilité du bâtiment. Il n'y en a pas beaucoup. C'est la préfecture qui accepte ou pas.

J'attire l'attention par rapport à ce qui a été dit tout à l'heure. Les commerces, les banques, les pharmacies, les agences immobilières, les assurances, les auto-écoles, les agences de voyages ne sont pas éligibles aux subventions FISAC.

Il se trouve que c'est souvent des pharmacies. Ce ne sont pas de petits commerces qui ont déposé les premiers leur programme d'Ad'AP. Effectivement, il y a besoin de faire connaître davantage cette possibilité de subvention par le FISAC.

Vous avez la liste en 2016 de ce que l'on a à faire. La confirmation viendra pour le rapport de l'année prochaine.

Je m'arrête là car il est tard.

M. TUDER. - Je voudrais préciser que l'accessibilité pour 10 % des arrêts de bus situés sur la voirie communale n'est pas rendue possible souvent de par la topologie des arrêts de bus. De fortes déclivités rendent impossible à des personnes à mobilité réduite de prendre le bus à ces arrêts.

Mme HOURS. - Il est proposé au Conseil municipal de prendre acte du rapport.

Mme RONDEPIERRE. - Je voulais faire quelques rappels.

Malgré les engagements pris par la loi de 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées, l'accessibilité des personnes en situation de handicap moteur reste un parcours du combattant dans de trop nombreux endroits.

Cette loi avait fixé un délai de 10 ans aux collectivités pour mettre aux normes les bâtiments publics et les commerces de proximité.

Malheureusement, moins de la moitié des équipements a bénéficié d'investissements.

Ainsi, l'année dernière, au bout de 10 ans, en juillet 2015, les députés ont voté le rallongement de ces délais de mise aux normes pour les lieux publics de 3 à 9 ans, autant de difficultés quotidiennes pour de nombreux citoyens.

Aussi, pour les réduire au maximum, à Bagneux, nous avons signé une charte du handicap en 2003 puis, avec la loi de 2005, a été constituée la commission communale pour l'accessibilité des personnes handicapées qui s'engage pour l'accessibilité des personnes handicapées sur la ville.

Depuis 2003, la ville a investi dans l'accessibilité des équipements publics. L'installation de feux sonores, la matérialisation des places réservées sont également au cœur de notre choix, l'accueil d'enfants dans les écoles et les accueils de loisirs, l'aide aux établissements qui accueillent des handicapés sur la commune, la représentativité des associations liées aux handicaps au sein des structures municipales, etc.

Chaque année, une série de travaux est réalisée sur la ville, ce qui permet aujourd'hui que 66 % de nos voiries et espaces publics soient désormais accessibles à tous. La ville compte également 95 places de stationnement pour les personnes à mobilité réduite, 9 nouvelles places ont été créées depuis 2015.

Comme on l'a dit tout à l'heure, 90 % des arrêts de bus situés sur la voie communale sont accessibles.

Le développement urbain et la construction affirmée d'une ville pour tous permettent également d'agir activement pour l'inclusion des personnes à mobilité réduite.

Ainsi, avec 5 programmes de logements en accession livrés en 2015, la ville compte désormais 257 logements pour les personnes à mobilité réduite.

Par ailleurs, le handicap n'est pas restreint au seul champ de la mobilité et je tiens à rappeler également que la ville est fortement engagée sur tous les types de handicap depuis plusieurs décennies.

Par exemple, Bagneux compte trois établissements de services à l'aide par le travail qui accueillent quotidiennement 160 personnes handicapées et travaillent à leur insertion professionnelle et sociale.

Cela fait de notre commune, la ville la plus accueillante pour les personnes en situation de handicap moteur et mental.

Suite au diagnostic local de santé réalisé en 2014, nous avons également fait le choix de mettre en place un dispositif local pour aborder la santé mentale dans sa globalité, d'accompagner au mieux les Balnéolais en situation de souffrance psychique et de lutter contre leurs stigmatisations.

Le Conseil local de santé mentale a été créé en mars 2016. C'est un outil partenarial essentiel pour améliorer la prévention, l'accès aux soins et agir sur les conséquences sociales de ces troubles : l'insertion professionnelle, le logement, la scolarisation, etc.

Comme en atteste la balade urbaine accessibilité que nous avons réalisée lors de notre temps fort citoyen hashtag pas sans vous, il faut bien sûr chercher à faire plus et mieux malgré des contraintes budgétaires croissantes. Nous l'avons évoqué tout à l'heure, lors du débat d'orientation budgétaire mais avec la baisse systématique des dotations, cela devient de plus en plus difficile pour les communes et freine parfois les investissements publics et ralentit certains travaux.

Nous veillons à ce que les personnes en situation de handicap puissent vivre comme tout un chacun à Bagneux et que leurs droits soient reconnus et respectés.

Intégrer et favoriser l'autonomie sont des objectifs auxquels nous sommes attachés.

J'en profite aussi pour remercier ce soir tous les partenaires et les associations qui s'investissent dans le champ du handicap et qui contribuent à faire avancer l'accessibilité à Bagneux.

Merci.

M. MARTIN. - Nous sommes complètement d'accord avec ce qui vient d'être dit. Nous ne pouvons qu'acquiescer à la politique de la ville en termes d'accessibilité. 66 %, ce n'est pas mal mais pas suffisant effectivement.

Une remarque, nous l'avions déjà faite l'année dernière mais elle s'amplifie cette année : il est dommage que cette commission n'ait pas regardé l'impact en termes d'accessibilité liée aux travaux des deux métros qui vont durer 5 ans. Cette situation est déjà très compliquée pour les gens qui ont leur capacité mobile, cela l'est encore plus pour les autres. J'ai pas mal de personnes handicapées qui se plaignent des travaux parce qu'elles ne peuvent plus du tout passer. Il serait intéressant dans ce rapport pour 2016 de mesurer l'impact et de voir comment traiter cette problématique pour les personnes handicapées.

Mme HOURS. - Nous en avons parlé lors de la dernière commission. Cela s'est énormément amplifié en 2016, c'est certain, sauf que le rapport porte sur 2015 où cela commençait à venir, c'était moins dramatique.

Forcément, on en reparlera en 2016.

Mme MEKER. - Nous en parlerons certainement, mais un point noir a été repéré par les personnes à mobilité réduite autour de la création de la station de métro au droit de La Poste Henri Barbusse : comment empêcher aux motocyclistes de passer sur le trottoir tout en laissant passer un fauteuil ? Là, il y a vraiment une difficulté qui est dans la tête des services de l'espace public que l'on n'a pas encore complètement résolue.

Sinon, cela ne se passe pas si mal, je crois.

M. MARTIN. - Pas partout.

Mme le MAIRE. - Nous passons au vote.

☉ VOTE : LA DELIBERATION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE

| |
|----------------------------------|
| CENTRE MUNICIPAL DE SANTE |
|----------------------------------|

REALISATION DE DIAGNOSTICS ET D'ANIMATION DE TERRITOIRES PORTANT SUR L'OFFRE ET LES BESOINS DE SANTE LOCAUX DE TERRITOIRES FRANCILIENS

44/ APPROBATION DU CONTRAT A PASSER AVEC L'AGENCE REGIONALE DE SANTE ÎLE-DE-FRANCE RELATIF A LA REALISATION DE DIAGNOSTICS ET D'ANIMATION DE TERRITOIRES PORTANT SUR L'OFFRE ET LES BESOINS DE SANTE LOCAUX DE TERRITOIRES FRANCILIENS ET AUTORISATION DONNEE A MME LE MAIRE DE LE SIGNER

M. PAYEN. - Il s'agit d'une proposition extrêmement intéressante de la part de l'A.R.S. sur laquelle nous avons rebondi car, face à l'évolution préoccupante de la démographie des professionnels de santé sur notre ville qui pourrait à terme engendrer un problème de désertification médicale, la mise en place de structures d'exercices collectifs et coordonnés est une solution crédible. Vous l'avez compris, il s'agit de ce que l'on appelle usuellement des maisons de santé ou des pôles de santé.

L'A.R.S. nous propose un cofinancement de diagnostics et d'accompagnement des professionnels.

Cela paraît extrêmement intéressant.

Il s'agit d'approuver Mme le Maire à signer le contrat afférent avec l'A.R.S.

Mme le MAIRE. - Nous passons au vote.

➔ **VOTE : LA DELIBERATION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE**

MISE EN OEUVRE D'UNE EVALUATION D'IMPACT SUR LA SANTE (EIS) DANS LE CADRE DU PROJET DE RENOUVELLEMENT URBAIN ET SOCIAL DU QUARTIER DE LA PIERRE PLATE

45/ AUTORISATION DONNEE A MME LE MAIRE DE SIGNER TOUS LES DOCUMENTS SE RAPPORTANT AU DOSSIER DE FINANCEMENT DE L'AGENCE DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA MAÎTRISE DE L'ENERGIE (ADEME) DANS LE CADRE DE LA MISE EN OEUVRE DE L'EVALUATION D'IMPACT SUR LA SANTE DU PROJET DE RENOUVELLEMENT URBAIN ET SOCIAL DU QUARTIER DE LA PIERRE PLATE (PRUS)

Mme le MAIRE. - Nous en avons déjà parlé en Conseil. Nous avons répondu à l'appel à projets conjoints de l'ADEME et de l'A.R.S. Nous avons été retenus. Le prestataire retenu est Planète Publique.

Nous aurons un financement de l'ADEME à hauteur de 70 % de 28 787,50 € pour cette étude dans le cadre du Prus de la Pierre Plate. Il nous semble intéressant de mesurer les impacts en termes de santé publique du projet de renouvellement urbain de la Pierre Plate.

M. PAYEN. - Concernant l'aspect temporel de l'évolution du projet, là où l'on en est actuellement, nous avons la chance de pouvoir prendre en compte les préconisations données par l'étude. C'est une opportunité extrêmement intéressante car elle tombe vraiment au bon moment.

Mme RUSTERHOLTZ. - Je voulais juste intervenir à propos des deux délibérations qui concernent mon quartier la Pierre Plate.

En premier lieu, je voulais dire que la décision de la ville d'avoir décidé de mener une étude d'impact sur la santé dans le cadre du projet de renouvellement urbain de la Pierre Plate est vraiment une décision dont nous devons être fiers. C'est une première si j'ai bien compris dans le cadre d'un Prus. C'est d'ailleurs pour cela que l'A.R.S. (Agence Régionale de Santé) va venir en janvier à Bagneux pour signer sa convention partenariale avec l'ANRU.

Un tel projet avec la démolition de nombreux logements et donc des relogements pour de nombreuses personnes est en effet forcément difficile à vivre pour les habitants d'un quartier, je suis bien placée pour en parler. À cela s'ajouteront les travaux de réhabilitation dans les logements qui restent, ainsi que de nombreux travaux, sur l'espace public. À l'issue d'un long travail des services, des élus, soutenus par la population, ce projet est une opportunité pour la ville et les habitants majoritairement convaincus de sa nécessité.

La chance de bénéficier d'un meilleur environnement n'exclut pas le risque de décompenser psychologiquement ou de décrocher socialement.

Pour tous, le stress de subir les travaux du métro et les travaux du PRUS Pierre Plate peut atteindre la santé.

Je pense aussi à ceux qui devront quitter un quartier qu'ils habitent parfois depuis 50 ans. Trier, jeter, classer, emballer, déballer les traces de sa vie, organiser des repères spatio-temporels, c'est dur.

Les murs et les circulations de la ville sont d'abord faits pour les humains.

Quelle que soit l'histoire des habitants, leur santé psychique, mentale et sociale est un pilier du renouvellement urbain et social.

Je poursuis, cela concerne la deuxième délibération.

Vous l'avez compris, notre groupe Front de Gauche, communistes et citoyens soutient donc pleinement le programme d'intention de démolir qui vient de nous être présenté.

Il mêle une quantité raisonnable de démolitions nécessaires afin de désenclaver le quartier et de laisser de la place à des logements neufs pour amener plus de mixité et la réhabilitation des logements restants.

Avec Mme le Maire nous resterons vigilants bien entendu à ce que la barre Prokofiev injustement sortie pour des raisons technocratiques du périmètre de base du Prus profite, bien entendu, aussi de la réhabilitation dont elle a besoin.

De même, nous resterons mobilisés ensemble et aux côtés des habitants pour que le bailleur Domaxis et l'État par l'intermédiaire de l'ANRU, le département et la région prennent leur juste part dans le financement de ces travaux afin d'offrir un bel avenir à ce quartier et ses habitants.

Car, au-delà des logements, l'enjeu est bien entendu de revoir totalement les circulations, les espaces publics et notamment les espaces verts, de rénover ou reconstruire les équipements publics du quartier.

Pour toutes ces raisons, il faudra que les moyens nécessaires soient attribués à ce Prus par tous nos partenaires.

Je vous remercie.

Mme le MAIRE. - Merci à Claudette Rusterholtz.

Je propose de voter la délibération 45 qui porte sur l'étude de santé.

☛ VOTE : LA DELIBERATION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE

| |
|----------------|
| HABITAT |
|----------------|

QUARTIER DE LA PIERRE PLATE – PROJET DE RENOUELEMENT URBAIN ET SOCIAL – DOSSIER D'INTENTION DE DEMOLIR

46/ APPROBATION DU PROGRAMME D'INTENTION DE DEMOLIR ET AUTORISATION DONNEE A MME LE MAIRE DE DONNER UN AVIS SUR LE DOSSIER D'INTENTION DE DEMOLIR DU PRUS DE LA PIERRE PLATE ET DE SIGNER TOUS LES DOCUMENTS S'Y RAPPORTANT

Mme SEISEN. - L'objet de cette délibération est d'anticiper la suite du passage en comité d'engagement.

Comme le précise la délibération, le protocole de préfiguration est passé en RTP (réunion technique partenariale). En gros, il y a deux étapes : cette réunion et celle du comité d'engagement en présence de Mme le Maire. C'est vraiment lui qui va permettre de donner des droits par anticipation, de faire les relogements, de commencer le processus et d'engager des financements afin de compenser une partie des pertes pour le bailleur notamment liées aux vacances de logements.

À ce jour, nous n'avons pas encore la date du Comité d'engagement, mais Mme le Maire est engagée très fortement. Elle a alerté de nombreuses fois le préfet pour que l'on puisse passer le plus rapidement possible, puisque c'est autant de mois, autant d'attente, autant d'anxiété comme le disait Claudette de se dire que le projet doit avoir lieu mais il faut avoir le temps pour qu'il puisse commencer.

On nous avait parlé d'avant la fin de l'année, mais visiblement, la date a été dépassée. On nous a dit qu'il y avait des embouteillages à l'ANRU pour fixer cette date. Nous avons bon espoir qu'au tout début de l'année 2017, nous puissions enfin passer. En tout cas, nous serons prêts compte tenu du fait que nous avons pris cette délibération. Dès le lendemain du comité d'engagement, le processus pourra commencer.

Ce qui a déjà été validé en RTP ne sera normalement pas du tout remis en cause. C'est ce que l'on a appelé les invariants, il y en a trois. C'est la question de la démolition des barres de Mozart et de Rossini, mais aussi celle de la réhabilitation de la barre Chopin, enjeu très fort puisque l'on a obtenu des crédits du FEDER, qui doivent être très rapidement engagés sur 2 017 au risque de les perdre. C'est vraiment quelque chose sur lequel on a été entendu.

Il y a un enjeu à commencer rapidement la réhabilitation, notamment de la Barre Chopin. Nous avons eu aussi la validation de la démolition et de la construction des équipements publics.

Il y a d'autres variables du projet pour lesquelles les études dans le cadre de cette période de préfiguration d'un an, un an et demi avant la signature définitive de la convention, vont permettre d'affiner les choses. Mais certaines choses peuvent, dès à présent, être engagées et permettre aux habitants très rapidement, je pense particulièrement au Conseil citoyen qui fait un travail remarquable, de se projeter collectivement et d'organiser l'avenir autant que possible.

Je vous remercie.

Mme le MAIRE. - Nous vous soumettons cette délibération par anticipation car nous n'avons pas encore la date de présentation de notre projet en comité d'engagement.

Je suis intervenue à de nombreuses reprises pour que cette date soit enfin fixée. Les procédures ANRU sont extrêmement lourdes et un peu technocratiques, je vais le dire comme cela, elles ne sont pas le temps des habitants. Il faut que cela s'accélère enfin car nous avons déjà eu trois réunions publiques avec les habitants pour présenter le projet. L'enquête sociale a été réalisée par le bailleur, donc en amont pour déterminer tous les besoins des habitants qui seront à reloger. Nous avons passé les deux premières vitesses, il faudrait que nous passions la troisième et la quatrième un peu plus rapidement.

J'espère que nous aurons une date le plus rapidement possible. Ce sont des processus lourds.

Tant que nous ne sommes pas passés en comité d'engagement, nous ne pouvons pas lancer les études urbaines ni faire tout ce qu'il y a à faire puisque c'est financé par l'ANRU. Tant que nous ne sommes pas passés en comité d'engagement, nous n'avons pas d'argent pour lancer toutes ces études. Tout ce qui sera fait sera à perte pour le projet par celui qui le prend en charge.

Il s'agit là d'une anticipation pour être prêts dès que nous passerons en comité d'engagement si nous passons avant le prochain conseil municipal.

Nous passons au vote.

☞ VOTE : LA DELIBERATION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE

| |
|--------------------|
| RECENSEMENT |
|--------------------|

47/ AUTORISATION DONNEE A MME LE MAIRE DE PROCEDER AUX OPERATIONS DU RECENSEMENT RENOVE DE LA POPULATION ET FIXATION DE LA REMUNERATION DES AGENTS RECENSEURS AU TITRE DE L'ANNEE 2017

Mme le MAIRE. - Il s'agit de voter la rémunération des agents recenseurs.

Nous passons au vote.

☞ VOTE : LA DELIBERATION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE

| |
|------------------|
| ENTRETIEN |
|------------------|

**PRESTATIONS DE NETTOYAGE ET D'ENTRETIEN DES BATIMENTS COMMUNAUX BAGNEUX –
AUTORISATION DONNEE A MME LE MAIRE DE SIGNER LES AVENANTS**

48/ AVENANT N° 1 AVEC LA SOCIÉTÉ TN (LOT 1)

49/ AVENANT N° 1 AVEC LA SOCIÉTÉ ARCADE (LOT 2)

Mme le MAIRE. - Il n'y a pas de souci ?...

(Aucun.)

Nous passons au vote.

☞ VOTE SUR LA DELIBERATION N°48 : ADOPTEE A L'UNANIMITE

☞ VOTE SUR LA DELIBERATION N°49 : ADOPTEE A L'UNANIMITE

| |
|------------------|
| PERSONNEL |
|------------------|

50/ MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

51/ CRÉATION D'EMPLOI NON-PERMANENTS POUR RÉPONDRE À UN ACCROISSEMENT TEMPORAIRE OU SAISONNIER D'ACTIVITÉ DE DIVERS SERVICES MUNICIPAUX EN 2017

Mme le MAIRE. - Avez-vous des questions, des remarques ?...

(Aucune.)

Nous passons aux votes.

☞ VOTE SUR LA DELIBERATION N° 50 : ADOPTEE A L'UNANIMITE

☞ VOTE SUR LA DELIBERATION N° 51 : ADOPTEE A L'UNANIMITE

52/ REMBOURSEMENT DE L'ACHAT DE PROTHESES AUDITIVES PAR LE FONDS POUR L'INSERTION DES PERSONNES HANDICAPEES DANS LA FONCTION PUBLIQUE (FIPHFP)

Mme le MAIRE. - Cela concerne un agent.

Avez-vous des remarques ?...

(Aucune.)

Nous passons aux votes.

☞ **VOTE : LA DELIBERATION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE**

GROUPEMENT DE COMMANDES ENTRE LA VILLE DE BAGNEUX ET LE CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE BAGNEUX

53/ CONVENTION CONSTITUTIVE D'UN GROUPEMENT DE COMMANDE ENTRE LA VILLE DE BAGNEUX ET LE CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE POUR L'ACCORD-CADRE D'ACHAT DE BILLETS D'AVION POUR LES CONGES BONIFIES (ANNEES 2018-2022)

Mme le MAIRE. - Les personnels ont droit à des congés bonifiés. Il y a des prises en charge aux termes de la loi de leurs billets de transport.

La ville et le CCAS ont décidé de constituer un groupement de commandes afin d'obtenir des tarifs plus avantageux pour les deux entités.

Avez-vous des remarques ?

Monsieur Zani.

M. ZANI. - Merci Madame le Maire, n'y voyez surtout pas de malice de notre part, mais nous ne comprenons pas pourquoi réaliser maintenant un accord-cadre pour l'achat de billets d'avion relatifs aux congés bonifiés qui arriveront à échéance le 5 mars 2018, c'est-à-dire dans 15 mois. Pourriez-vous nous dire ce qui justifie cette urgence ?

Mme le MAIRE. - D'une part parce que les appels d'offres sont un peu longs à mettre en place et d'autre part parce que plus on achète tôt les billets d'avion pour les Antilles et plus on obtient des tarifs avantageux. Nous le faisons pour bénéficier de ces tarifs.

M. MARTIN. - Là, il s'agit d'une convention, on n'achète pas les billets.

Mme le MAIRE. - On fait un groupement de commandes pour lancer un appel d'offres. C'est nous qui achetons pour le personnel. Nous sommes conformes à la loi. Cela concerne les personnes originaires des DOM-TOM.

Là, on fait le groupement de commandes et, après on lance l'appel d'offres. Celui-ci n'a pas lieu dans un mois, il faut constituer le dossier, etc.

Nous passons au vote.

☞ **VOTE : LA DELIBERATION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE**

Mme le MAIRE. - Nous en avons terminé.

Une information, la réception des vœux aura lieu le samedi 7 janvier.

Ne partez pas, un petit cadeau vous attend.

Je vous souhaite de très belles fêtes de fin d'année.

(La séance est levée à 0 h 15.)